

C.R.I.C. N° 77 (2017-2018)

5e session de la 10e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2017-2018

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance publique de commission*

Commission de l'action sociale, de la santé et de la fonction publique

Jeudi 25 janvier 2018

*Application de l'art. 162 du règlement

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	1
<i>Interpellations et questions orales</i>	1
<i>Question orale de Mme Bonni à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « l'évolution du métier d'aide familiale »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Bonni, Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative.....	1
<i>Question orale de Mme Morreale à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « les suites réservées à la motion adoptée le 14 juin 2017 par le Parlement de Wallonie sur la délivrance de contraceptifs d'urgence dans les centres de planning familial »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Morreale, Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative.....	2
<i>Question orale de M. Baurain à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « les hôtels de soins palliatifs »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Baurain, Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative.....	3
<i>Question orale de Mme Ryckmans à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « l'étude de santé à Fernelmont et la prévention face aux expositions aux pesticides »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Ryckmans, Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative.....	4
<i>Question orale de Mme Pécriaux à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « les nouvelles formes de prévention en matière de santé »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Pécriaux, Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative.....	6
<i>Question orale de Mme Pécriaux à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « la prévention du tabagisme et les nouvelles technologies développées par les firmes du tabac » ;</i>	
<i>Question orale de Mme Galant à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « le sevrage tabagique »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mmes Pécriaux, Galant, Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative.....	8

Question orale de Mme Pécriaux à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « la campagne « 30 jours sans râler » »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Pécriaux, Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative..... 10

Question orale de Mme Gonzalez Moyano à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « la pénurie de médecins généralistes »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Gonzalez-Moyano, Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative..... 11

Question orale de Mme Ryckmans à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « le genre dans le budget et les politiques wallonnes »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Ryckmans, Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative..... 12

Question orale de Mme Ryckmans à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « le genre dans le Plan de prévention et de promotion de la santé »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Ryckmans, Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative..... 15

Question orale de Mme Bonni à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « le sexisme au sein du monde politique » ;

Question orale de Mme Kapompole à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « le renforcement de la sensibilisation contre le harcèlement sexuel »

Intervenants : Mme la Présidente, Mmes Bonni, Kapompole, Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative..... 16

Question orale de Mme Morreale à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « l'évaluation du Plan d'action national de lutte contre les violences faites aux femmes »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Morreale, Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative..... 18

Question orale de Mme Baltus-Möres à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « les tests de recrutement d'agents forestiers d'expression germanophone »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Baltus-Möres, Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative..... 19

Question orale de Mme Tillieux à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « les pensions des agents contractuels du Service public de Wallonie et des unités d'administration publique »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Tillieux, Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative..... 20

Question orale de Mme Tillieux à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « la réforme de la fonction publique »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Tillieux, Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative..... 21

Organisation des travaux (Suite)..... 25

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites..... 25

Interpellations et questions orales retirées..... 25

Liste des intervenants..... 26

Abréviations courantes..... 27

Présidence de Mme Gérardon, Présidente

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- *La séance est ouverte à 14 heures.*

Mme la Présidente. - La séance est ouverte.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE MME BONNI À MME GREOLI, MINISTRE DE L'ACTION SOCIALE, DE LA SANTÉ, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, SUR « L'ÉVOLUTION DU MÉTIER D'AIDE FAMILIALE »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Bonni à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « l'évolution du métier d'aide familiale ».

La parole est à Mme Bonni pour poser sa question.

Mme Bonni (PS). - Madame la Ministre, j'ai lu avec beaucoup d'attention un article dans le bimensuel *En marche* concernant les relations entre les aides familiales et leurs bénéficiaires.

Avec les contraintes de temps et d'argent, il semble de plus en plus difficile, aujourd'hui, d'établir une relation à la fois professionnelle, équilibrée, mais aussi emplie de chaleur humaine, et ce, malgré la mise en place, pour y parvenir, de formations, de réunions de secteur ou encore de concertations individuelles avec l'assistante sociale. Pourtant, ce lien doit et devrait être au cœur des professions de l'aide à domicile.

L'aide familiale est évidemment un intervenant clé de l'aide à domicile. Son rôle est en perpétuelle évolution : d'aide sanitaire, elle est peu à peu devenue aide familiale polyvalente. Dans cette évolution, elles ont connu des périodes plus difficiles, notamment avec l'arrivée des titres-services et des aides ménagères puisqu'une certaine concurrence entre ces intervenants s'est installée.

Aujourd'hui, les aides familiales doivent faire face à des situations de plus en plus lourdes et difficiles à gérer : cas psychiatriques, familles fragilisées,

assuétudes. À problèmes complexes, questions multiples.

Avec la mise en place de l'assurance autonomie, comment envisagez-vous l'avenir du travail des aides familiales ?

La formation initiale sera-t-elle adaptée ? Les formations continues s'intensifieront-elles ?

Les tâches confiées aux aides ménagères en titres-services, aux aides ménagères sociales, aux aides familiales et aux aides-soignantes seront-elles revues ? Comment diminuer les concurrences existantes entre les différents intervenants de l'aide à domicile ?

Sachant de bonne source que des discussions ont actuellement lieu pour revoir la liste des actes infirmiers, avez-vous eu des contacts avec votre collègue du Fédéral concernant les éventuels soins que les aides familiales pourraient prodiguer à l'avenir ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Greoli.

Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Madame la Députée, c'est une excellente question, même si je ne suis pas là pour donner des bulletins.

Comme vous le soulignez, la mise en place de la future assurance autonomie nécessite effectivement de mener une série de réflexions en parallèle et en même temps. L'articulation et l'évolution des différents métiers du domicile font partie de ces chantiers.

Comme vous le savez, actuellement, seuls les métiers d'aide familiale et de garde à domicile font l'objet de statuts définis par les articles 220 et 221 du Code wallon de l'action sociale et de la santé. Le métier d'aide-ménagère sociale ne fait pas, pour le moment, l'objet d'un statut défini.

Gardons les plumes à nos chapeaux respectifs, la belle évolution de la différenciation, entre les titres-services et les aides ménagères sociales, est l'un des beaux résultats de mon prédécesseur, en collaboration avec Mme Tillieux, à l'époque.

Un travail de définition des statuts de ces trois métiers a déjà été entamé avec les fédérations représentatives des services d'aide aux familles et aux

ainés, il y a quelques mois. Nous continuons la concertation et devrions aboutir, d'ici quelques semaines, à une définition de ces trois métiers et de leur périmètre d'activité respectif.

Par ailleurs, il ne vous aura pas échappé que non seulement nous avons discuté avec le Fédéral, mais qu'un accord entre l'autorité fédérale et les autorités fédérées concernant la coopération entre les personnes issues de l'environnement du patient et les professionnels des soins de santé, en dehors d'un établissement de soins, a été signé fin de l'année dernière.

La frontière entre les métiers de soins et d'aides étant de plus en plus ténue ; vous avez parlé de soins donnés par les aides familiales, mais c'est là qu'il faut toujours faire attention. Je sais bien que, dans votre présentation, c'était prendre soin et, y compris poser des actes, mais dans la répartition des budgets et des compétences, je suis toujours très attentive à bien faire la différence, même si les frontières sont ténues. Il devenait nécessaire de faire évoluer les réglementations parallèlement à la réalité rencontrée au quotidien par les professionnels sur le terrain. Je pourrais aussi citer les éducateurs dans ce cadre et les problèmes de nutrition et de nourriture.

Ce protocole aura bien évidemment des conséquences sur l'évolution des métiers du domicile, car, à terme, une série d'actes pourront être délégués et pris en responsabilité aux aides familiales et aux gardes à domicile.

Le cabinet de ma collègue fédérale, Mme De Block, a déjà lancé le travail pour adapter l'actuelle exception à l'exercice illégal de l'art infirmier. L'autorité fédérale s'est notamment engagée à établir une liste des prestations qui ne pourront être déléguées à des non professionnels de la santé ; ceci est également essentiel. Le protocole signé prévoit que ces projets d'adaptation de la législation soient discutés avec les entités fédérées. Mon cabinet suit ce travail avec attention et organisera la concertation avec le secteur.

Notre volonté est de transposer dans la réglementation wallonne une liste d'actes autorisés à confier aux métiers du domicile qui soit intégrée dans les référentiels « métiers » et donc dans la formation initiale des aides familiales et des gardes à domicile.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Bonni.

Mme Bonni (PS). - Je remercie Mme la Ministre pour ces éléments de réponse. Je reviendrai vers elle dans quelques mois quand l'on aura vraiment établi la différence, les tâches et les missions de chacun ou de chacune puisque, en l'occurrence, ce sont régulièrement des femmes qui occupent ces emplois.

**QUESTION ORALE DE MME MORREALE À
MME GREOLI, MINISTRE DE L'ACTION
SOCIALE, DE LA SANTÉ, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET
DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE,
SUR « LES SUITES RÉSERVÉES À LA MOTION
ADOPTÉE LE 14 JUIN 2017 PAR LE
PARLEMENT DE WALLONIE SUR LA
DÉLIVRANCE DE CONTRACEPTIFS
D'URGENCE DANS LES CENTRES DE
PLANNING FAMILIAL »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Morreale à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « les suites réservées à la motion adoptée le 14 juin 2017 par le Parlement de Wallonie sur la délivrance de contraceptifs d'urgence dans les centres de planning familial ».

La parole est à Mme Morreale pour poser sa question.

Mme Morreale (PS). - Madame la Ministre, le Parlement a adopté, à l'exception du MR, en mai 2017, une motion concernant la délivrance des contraceptifs d'urgence dans les centres de planning familial.

Je reviens vers vous pour voir quelles suites ont été les données à cette motion.

En réponse à une précédente question écrite, vous m'informiez de contacts entre le cabinet de Mme De Block, la ministre de la Santé au Fédéral, et le vôtre afin de définir d'éventuelles nouvelles procédures.

Que ressort-il des réunions de concertation évoquées ?

Outre les procédures que vous décriviez en novembre, vu le manque de médecins au sein des centres de planning familial, une modification de la loi afin de délivrer les contraceptifs d'urgence sans médecin est-elle envisagée ? C'est une pratique qui se fait depuis quelques dizaines d'années, depuis la création des centres de planning, sauf si l'on arrive à mettre un médecin dans chacun des centres planning.

Quelles sont les solutions privilégiées par les fédérations des centres de planning ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Greoli.

Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Madame la Députée, je suis bien consciente des réalités de terrain et des besoins qui se font ressentir, comme vous venez de l'exprimer, au niveau des personnes concernées, indépendamment de vous-même évidemment.

Il faut trouver une solution qui réponde à ce besoin, sans outrepasser la législation au Fédéral qui impose que, seuls les pharmaciens peuvent délivrer des moyens contraceptifs médicaux, moyennant une prescription médicale ou sans cette prescription pour ce que l'on appelle communément la « pilule du lendemain ».

À ce jour, le courrier adressé au cabinet de Mme De Block proposant des solutions, que je lui avais adressé, pour assurer à la fois la gratuité des contraceptifs – on sait bien et je sais que cela vous tient à cœur que c'est un enjeu – d'urgence et classiques, est toujours sans réponse. Nous proposons – c'était les pistes que nous avons avancées – notamment de réfléchir à la prise en charge du ticket modérateur par les centres de planning via un bon émanant du centre, afin que le pharmacien délivre gratuitement la pilule et que l'office de tarification concerné adresse une facture au centre de planning.

La contraception d'urgence nécessite probablement une attention particulière. Son accessibilité doit être maximale, car elle doit idéalement être prise dans les trois à cinq jours suivant une relation risquée. Si l'accessibilité géographique et temporelle est garantie par le fait que la pilule du lendemain est accessible sans prescription médicale en pharmacie, la question du coût de cette contraception reste entière, malgré un remboursement spécifique pour les jeunes femmes de moins de 21 ans.

Concernant l'accessibilité à la contraception non urgente, le soutien à la première ligne de soins est une des réponses qui peuvent être apportées dans le cadre des compétences wallonnes. Une autre réponse réside probablement dans le rôle essentiel de la promotion de la santé affective et sexuelle, assurée notamment par les centres de planning. Il est important d'avoir une prévention générale de longue durée, vous en êtes aussi persuadée que moi. Je ne doute donc pas que vous me réinterrogez. Sachez que je renverrai un rapport à ma collègue fédérale pour lui rappeler le courrier auquel je n'ai pas eu de réponse.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Morreale.

Mme Morreale (PS). - Merci Madame la Ministre. Votre conclusion pourrait être la mienne, il faut renvoyer un courrier à la ministre fédérale. Aujourd'hui, soit les centres de planning se mettent hors la loi et ils continuent la même pratique qu'ils ont, afin que les filles qui viennent dans les centres de planning continue à avoir ces contraceptifs d'urgence dans l'anonymat. Elles choisissent peut-être les centres de planning – parce qu'elles pourraient aller en pharmacie et l'une des deux pilules d'urgence est en délivrance libre – justement parce que c'est un lieu anonyme.

Si l'on entend l'argument par rapport au fait que cela doit être un médecin ou un pharmacien qui doit le

délivrer, il faut aussi vivre avec son temps, aujourd'hui on peut trouver ce type de produit en bon de commande sur Internet. Pas un bon de commande, mais aller sur Internet et pouvoir s'en procurer. Le bon de commande, c'est la solution qui était proposée comme consensus. Je reste dubitative sur la question parce que je me dis que cela fait une étape de plus.

Partout, il y a une forme de conservatisme. Cela arrive en Europe, cela arrive partout dans le monde, mais c'est vrai qu'en Europe – quand on voit encore la Pologne qui fait marche arrière par rapport aux entraves à la contraception, par rapport à l'IVG – il faut être attentifs à ne pas faire de marche arrière.

J'espère que ce problème juridique trouvera très prochainement une solution.

QUESTION ORALE DE M. BAURAIN À MME GREOLI, MINISTRE DE L'ACTION SOCIALE, DE LA SANTÉ, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, SUR « LES HÔTELS DE SOINS PALLIATIFS »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Baurain à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « les hôtels de soins palliatifs ».

La parole est à M. Baurain pour poser sa question.

M. Baurain (cdH). - Sans transition, comme on dit, par rapport à la question précédente.

Madame la Ministre, l'allongement de la durée de vie entraîne des défis auxquels la Wallonie devra rapidement faire face rapidement dans des proportions très importantes. L'un d'eux est relatif aux structures de soins palliatifs.

Entre les soins palliatifs prodigués en milieu hospitalier et ceux prodigués à domicile, la combinaison centre de soins-cadre hôtelier, soit l'hôtel de soins palliatifs, est d'ores et déjà une réalité en Flandre, sous l'impulsion d'hôpitaux, par exemple.

En région bruxelloise, les autorités ont agréé la Cité Sérène pour remplir ce rôle devenu indispensable pour garantir la qualité de ces soins hors milieu hospitalier.

En septembre dernier, l'AViQ rappelait qu'aucune solution officielle n'existe pour ce type de structures.

Votre prédécesseur, dans le cadre du plan Papy-boom, présenté au printemps 2017, soulignait que les solutions créatives seraient à l'honneur. L'AViQ soulignait que ces formules innovantes devraient faire

l'objet d'une évaluation par le biais de projets pilotes encadrés.

Déjà un hôtel de soins semble s'être ouvert, l'an dernier, en Hainaut. Pourriez-vous m'indiquer si celui-ci entre dans le cadre d'un projet pilote ?

Comptez-vous appeler prochainement de tels projets pilotes, comme la création de résidences-services médicalisées, de maisons de convalescence, d'hôtels de soins et, principalement quant à l'objet de la question, d'hôtels de soins palliatifs ?

Dans l'affirmative, quel serait le statut de ce type d'établissements ? Pourraient-ils notamment évoluer en dehors du champ hospitalier ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Greoli.

Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Monsieur le Député, je vous remercie pour votre question qui fait état de votre préoccupation en faveur des soins palliatifs de qualité pouvant être offerts aux citoyens.

La notion d'hôtel de soins, appelée également « structure intermédiaire de soins », est une notion qui n'est pas neuve, vous l'avez vous-même rappelé. Les soins infirmiers délivrés peuvent être financés par l'INAMI sur la base de la nomenclature « soins infirmiers à domicile ».

L'arrêté royal du 21 décembre 2004 fixant les normes pour l'agrément spécial, comme maison de repos et de soins, prévoit, en son article 2, que les lits MRS peuvent être installés non seulement dans des maisons de repos, mais aussi dans des services résidentiels convertis.

Les centres de convalescence créés par les mutualités participent également de ce concept.

Fin 2010, début 2011, l'INAMI avait envisagé de financer des centres de séjour de convalescence et de rééducation fonctionnelle. Avec les négociations institutionnelles, le dossier est resté en l'état. Aujourd'hui, avec la sixième réforme de l'État, la compétence a été transférée aux entités fédérées.

Ceci dit, les soins palliatifs sont, pour un patient donné, la résultante d'une série de dispositifs différents dépendant de réglementations différentes : dispositifs de la première ligne de soins ambulatoire, de la deuxième ligne de structures hospitalières en unités résidentielles, de structures d'hébergement telles que les MRS, des services d'aide ambulatoire en matière sociale, en matière d'aménagement des locaux, et cetera. Sans oublier les dispositions prises en faveur de l'entourage, tel l'aménagement du temps de travail. À ce jour, tous ces dispositifs sont sollicités de façon spécifique et

déterminée dès que le patient est reconnu comme devant nécessiter des soins palliatifs, sur base d'une attestation d'un médecin traitant.

Nous travaillons actuellement à l'intégration dans la législation wallonne des matières relatives aux soins palliatifs héritées du Fédéral. La concertation avec la fédération et les plateformes est en cours à ce sujet. Je pense avoir déjà annoncé que je déposerai au Parlement wallon un projet de décret probablement au second semestre 2018. Ce sera l'occasion, à mon sens, de réfléchir aussi aux suggestions qui se retrouvent dans votre question.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Baurain.

M. Baurain (cdH). - Je remercie Mme la Ministre pour le caractère complet de sa réponse.

QUESTION ORALE DE MME RYCKMANS À MME GREOLI, MINISTRE DE L'ACTION SOCIALE, DE LA SANTÉ, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, SUR « L'ÉTUDE DE SANTÉ À FERNELMONT ET LA PRÉVENTION FACE AUX EXPOSITIONS AUX PESTICIDES »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Ryckmans à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « l'étude de santé à Fernelmont et la prévention face aux expositions aux pesticides ».

La parole est à Mme Ryckmans pour poser sa question.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Madame la Ministre, je reviens vers vous pour savoir où en est l'étude de santé approfondie sur les suspicions de *cluster* de cancer à Cortil-Wodon. Il y a un an, votre prédécesseur a décidé de confier cette étude à une équipe de spécialistes. Vous nous aviez expliqué le retard et la nécessité d'avoir un certain nombre d'accords pour l'accès aux données.

Quelles sont les recherches déjà menées à ce jour ainsi que les types de données collectées ? Quel est le calendrier actualisé de cette étude, puisque je suppose que nous n'avons pas encore de résultat ?

Je voulais mettre cette étude-là qui, contre l'avis unanime du Parlement, n'a pas été étendue, mais est restée focalisée sur Cortil-Wodon, alors que nous souhaitons pouvoir examiner des situations semblables dans les villages proches. La liste de ces villages touchés par des pulvérisations et des expositions aux pesticides des habitats, la liste des villages qui mettent en évidence des problèmes s'allonge presque toutes les semaines. C'est pour moi un signe que la santé

environnementale des Wallons n'est à ce jour pas suffisamment prise en considération et qu'il n'y a pas d'action entreprise pour l'améliorer.

On le sait, une bonne nouvelle quand même, c'est que le Gouvernement wallon a décidé, il y a un mois maintenant, de faire réaliser une étude de plus grande ampleur sur toute la Wallonie, afin d'évaluer l'exposition aux pesticides des habitants en zone rurale.

J'ai eu plus de renseignements de la part de M. Di Antonio sur la procédure même de l'étude qui sera, dans un premier temps, expérimentale, avec une comparaison des différents types de pulvérisations, de différents produits sur différentes cultures et différents types de protection, mais de manière expérimentale, et puis des dispositifs capteurs étendus sur un certain nombre de villages volontaires. C'est là qu'un certain nombre de villages – par rapport à lundi, il y a encore le village de Wasseiges, que l'on avait cité et qui demande, depuis longtemps, à être associé. Je pense que vous avez eu connaissance du courrier que la commune avait, à l'époque, envoyé directement à M. Prévot pour avoir la même étude que celle de Cortil-Wodon –, tels Wanze, Héron, Genappes, Orp-Jauche et maintenant Ophain-Bois-Seigneur-Isaac, sont aussi intéressés par ce type d'étude et de collecte de données.

On le sait, les effets négatifs sur la santé sont en principe pris en compte, lors de l'agrément des produits, en fonction de l'exposition. Or, un nombre croissant d'accidents et d'études semblent indiquer que l'exposition des populations riveraines des parcelles agricoles est sous-estimée. C'est le ministre Di Antonio qui le dit. Les données ne différencient cependant pas les expositions aiguës et celle de long terme.

Les accidents, ce sont effectivement des riverains qui expriment des désagréments directs : asthme, nausées, vomissements au moment où ils sont soumis à ce nuage de produits. Les études, comme celle de Bruno Shiffers, mettent en évidence la dérive et la présence dans l'air de particules qui ne devraient pas s'y retrouver.

On sait que les effets négatifs précisés par les fabricants des produits ne tiennent, par exemple, pas compte du tout de l'effet cocktail des substances, puisque ce sont les individus qui, quand ils y sont exposés, les reçoivent.

Un an plus tard – et la question c'est vraiment que l'étude a commencé il y a plus d'un an –, force est de constater que la prévention, la mise en œuvre du principe de précaution ne sont pour l'instant pas opérantes en Wallonie. Je vous l'ai déjà dit, la responsabilité du Gouvernement est de protéger la santé des citoyens. Quelles sont les avancées dans les contacts que vous avez pu avoir ou qu'il y a entre l'AViQ et la DGO3 en la matière ?

Une question que je vous avais déjà posée aussi : quel est le suivi sanitaire des populations riveraines des zones agricoles ?

Votre administration a-t-elle maintenant pris contact avec les médecins des cercles de médecine de la Hesbaye proche de Fernelmont ? Ils vous ont sollicité pour la réalisation d'un *folder* ou d'affiches, qui explique aux femmes enceintes le danger de l'exposition aux pesticides. Ce *folder* serait distribué aux gynécologues, aux pédiatres qui sont par ailleurs très sensibilisés aux perturbateurs endocriniens et aux généralistes qui sont les premiers à vous en avoir fait la demande ? Avez-vous pu y donner suite ? Qu'avez-vous fait de cette demande ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Greoli.

Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Madame la Députée, je partage avec vous un grand intérêt pour ce dossier. Croyez que je suis tout aussi demandeuse que vous de voir l'étude des experts arriver à son terme. Mon cabinet a d'ailleurs planifié avec eux une réunion dans les toutes prochaines semaines afin de réévaluer le calendrier de l'étude. J'espère toujours, pour ma part, obtenir de premiers résultats dans le premier semestre de cette année.

Je me réjouis également, comme vous, j'imagine – et vous l'avez citée –, de l'initiative de mon collègue, M. Di Antonio, concernant la réalisation d'une étude environnementale de grande ampleur qui permettra de faire toute la lumière sur l'exposition et sur les dérives de pulvérisation des pesticides en milieu rural. Sachez que je soutiens pleinement cette étude.

Je voudrais simplement dire – et c'est aussi important – qu'il ne faudrait pas avoir l'impression que les agriculteurs eux-mêmes ne sont pas soucieux d'avoir un certain regard sur les dangers. Je ne voudrais pas – et c'est vraiment essentiel – que l'on en déduise qu'il y a une forme d'opposition entre l'agriculture et le citoyen non agriculteur. Au contraire, je pense que c'est plutôt dans la recherche conjointe de solutions que l'on trouvera une harmonie utile et d'ailleurs bien utile aussi en termes d'équilibre écologique de notre territoire.

En ce qui concerne la politique de prévention en environnement santé, elle est essentiellement le fait de la cellule permanente Environnement-Santé de la DGO3, qui, le cas échéant, en collaboration avec l'AViQ, guide les citoyens dans leurs interrogations sur l'environnement santé. En outre, la CPES a également mis en place le portail Environnement-Santé de la Wallonie qui distille informations et recommandations sur le sujet.

Enfin, je ne saurai vous répondre – j'en suis désolée – concernant la demande des cercles de médecine pour la réalisation d'un *polder*, car, sauf erreur de ma part, je n'ai pas reçu de courrier ni de demande à ce jour.

Il est évident que si j'avais une demande en ma possession, je regarderais cela avec grand intérêt.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Merci, Madame la Ministre. Des résultats au premier semestre pour l'étude elle-même, cela veut dire, je suppose, que la question de l'accès aux données a été résolue et que le groupe d'experts va pouvoir commencer.

Je reviendrai vers vous pour en savoir plus parce que tout le monde est intéressé par ces résultats. C'est la première chose.

Deuxième chose, concernant le principe de précaution, je suis tout à fait d'accord avec vous ; je n'ai jamais mis en cause les agriculteurs dans les aspects « prévention » ; je pense que c'est aux pouvoirs publics et aux autorités publiques, ici la Région, de mettre le cadre sur la protection maximale des populations, c'est-à-dire très clairement que des haies soient placées autour de tous les endroits sensibles, soit, en fait, dans les bordures des champs où se pratique une agriculture qui emploie ces pesticides.

Quand on est dans une agriculture bio à côté, ce n'est pas nécessaire puisque ce sont ces produits chimiques qui posent problème. Mais dans le cas d'une agriculture sous pesticides, une agriculture qui emploie ces produits chimiques, il faut mettre un cadre. Ce cadre de prévention, je pense que les agriculteurs n'ont ni le temps ni les moyens financiers de les prendre à leur charge. Cela veut dire que cela doit rentrer en ligne de compte dans les « octrois de terrain » et les moyens financiers doivent être dégagés pour assurer cette protection.

L'étude qui démarrera sur la Wallonie, je l'ai rappelé, n'est pas vraiment une étude de grande ampleur. C'est une étude qui sera faite dans cinq, six, peut-être dix endroits. Dans ce sens, ce sera plus large que Cortil-Wodon, mais ce n'est pas une étude de grande ampleur, me semble-t-il.

La partie expérimentale en champs n'est pas, pour moi, une étude de grande ampleur, mais j'en suis très satisfaite parce qu'elle donnera évidemment des indications. Je suis tout à fait heureuse qu'elle démarre.

Je suis vraiment très étonnée de votre dernière réponse par rapport à la demande des médecins, parce que cela veut dire que M. Prévot ne vous a pas laissé le dossier en l'état. Moi, j'ai vu cette lettre, j'ai vu ce courrier. Je vais, évidemment – vous le pensez bien –, retourner chez les médecins généralistes qui m'avaient

fait part de cette demande qu'ils avaient envoyée, je crois, en février ou mars l'année passée.

Évidemment, ils sont très intéressés à lire votre réponse, donc ils vous renverront sans problème leur demande qui est assez simple.

QUESTION ORALE DE MME PÉCRIAUX À MME GREOLI, MINISTRE DE L'ACTION SOCIALE, DE LA SANTÉ, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, SUR « LES NOUVELLES FORMES DE PRÉVENTION EN MATIÈRE DE SANTÉ »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Pécriaux à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « les nouvelles formes de prévention en matière de santé ».

La parole est à Mme Pécriaux pour poser sa question.

Mme Pécriaux (PS). - Madame la Ministre, la sécurité sociale du Royaume-Uni a lancé un projet test de dépistage des cancers à la sortie des supermarchés. Il s'agit d'un camion muni d'un scanner qui invite les clients à réaliser un examen à la sortie de la grande surface.

Sur le parking des supermarchés, 2 500 clients ont ainsi été testés. Les résultats sont concluants en termes de prévention puisque trois personnes sur 100, c'est-à-dire 75 clients au total, avaient un cancer, l'ignoraient et ont donc pu entamer un traitement.

Ce projet permet également de toucher un public plus fragilisé, qui ne se rend pas à l'hôpital et pour lequel, les campagnes « classiques » de dépistages sont inefficaces. Ce constat avait également été fait chez nous, puisque le Plan wallon de lutte contre la pauvreté se réfère à diverses études aboutissant aux mêmes conclusions.

Vu les résultats encourageants, le Gouvernement britannique a annoncé qu'il intensifierait les bus de prévention dans tout le pays.

En Wallonie, le médibus de médecins du monde permet déjà d'effectuer des consultations dans certaines zones en pénurie et de toucher un public plus fragilisé.

Avez-vous pris connaissance de cette expérience anglaise ?

La Wallonie pourrait-elle étudier la faisabilité d'un système similaire ?

Par ailleurs, sachant que le Plan wallon de lutte contre la pauvreté prévoit d'augmenter l'accessibilité des publics précaires aux dispositifs de médecine préventive, pourriez-vous dresser les actions mises en œuvre depuis l'adoption du plan par votre prédécesseur et par vous-même ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Greoli.

Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Madame la Députée, hors PV, je ferai la petite remarque. Parler de sécurité sociale en Grande-Bretagne, c'est un grand mot, mais je comprends que c'était nécessaire dans votre question. C'était hors PV et c'était un clin d'œil.

L'initiative britannique peut être intéressante. En Wallonie, nous progressons vers l'accès à la médecine préventive pour tous, en soutenant le Plan de lutte contre la pauvreté, mais il y a aussi le Plan de promotion de la santé, le travail réalisé par les centres de référence en dépistage, le soutien à la santé communautaire dans les maisons médicales, et cetera.

Le Plan wallon de lutte contre la pauvreté prévoyait deux actions dans le registre de l'accès aux soins de santé préventifs.

La première action porte sur l'instauration d'un nouveau test de dépistage du cancer colorectal. Cela a été réalisé, dès 2016, par le Centre communautaire de référence qui organise les programmes de dépistage des cancers.

La Wallonie a évolué vers un test immunologique de recherche de sang occulte dans les selles en remplacement du test Hemoccult. Ce faisant, la performance du dépistage a augmenté tout en favorisant la participation et la fidélisation, car ce nouveau test est plus simple et plus rapide.

La seconde action du Plan wallon de lutte contre la pauvreté prévoyait l'évaluation des programmes de dépistage et le développement de stratégies d'approche des personnes précarisées ; cela a aussi été réalisé.

Nous avons demandé au Centre communautaire de référence d'établir des stratégies d'approche des personnes fragilisées et de développer un travail de proximité, en complément des campagnes de masse.

Pour rappel, les dépistages organisés par le Centre communautaire de référence sont gratuits autant pour le cancer du sein que le cancer colorectal, que le VIH/SIDA et la tuberculose.

La thématique de nouvelles formes de prévention en matière de santé est au cœur du Plan de promotion de la santé.

Grâce à un travail important de consultation réalisé par l'École de santé publique de l'ULB et l'AViQ, de nombreuses actions ont été mises en avant par les acteurs de terrain spécialisés dans ce domaine.

Le rôle de la première ligne de soins est essentiel pour l'accès à la médecine préventive pour tous.

Les maisons médicales constituent une approche de la santé de première ligne absolument nécessaire et indispensable, particulièrement au vu de la situation économique actuelle et du public précarisé.

Comme vous le savez probablement, ces structures de soins peuvent bénéficier d'un financement régional sur la base d'un agrément en qualité « d'associations de santé intégrée », outre le financement fédéral en lien avec le remboursement des soins de santé.

Pour bénéficier d'un agrément, les candidats doivent répondre à plusieurs critères. Un des critères cible les patients précarisés, car il impose à l'ASI d'offrir une accessibilité financière, c'est-à-dire se faire payer au forfait ou à l'acte, selon les tarifs conventionnés et strictement pratiquer le tiers payant et n'avoir aucune exclusive.

Enfin, pour reprendre l'idée que vous évoquez de faire venir les soins de santé directement sur les lieux de vie de ceux qui en ont le plus besoin, une subvention de 30 000 euros a été accordée, en 2016 et en 2017, à Médecins du monde, afin de mettre en place les consultations mobiles pour les personnes les plus vulnérables dans la Province de Hainaut.

Enfin, la Wallonie soutient aussi sept Relais Santé sur notre territoire.

Pour rappel, les Relais Santé s'attachent à améliorer l'accès aux soins des personnes en grande précarité et à les ramener vers le réseau des soins traditionnels et, en particulier, les maisons médicales.

Toutes ces actions seront incluses dans le Plan de promotion de la santé de façon à faire de l'accès aux soins préventifs une réalité pour tous en 2030.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Péciaux.

Mme Péciaux (PS). - Je remercie Mme la Ministre pour l'inventaire qu'elle vient de dresser.

Je suis tout à fait consciente que la Wallonie ne reste pas les bras croisés par rapport à la problématique et à la prévention dont elle est acteur. Je pense que le Plan de promotion de la santé est attendu et l'on en a déjà suffisamment parlé, ici, en commission.

Je pense qu'elle est là où se trouvent les citoyens et citoyennes en demande et les plus précarisés. C'est vraiment une action concrète. La preuve en est par

rapport à l'action menée au Royaume-Uni. Je ne parlerai plus de sécurité sociale, mais d'actions de prévention.

La Wallonie a un rôle qui est le sien dans le cadre de la prévention. Nous devons en être conscients et l'utiliser tel que cela a été défini et l'avoir à bras-le-corps pour les Wallonnes et les Wallons.

**QUESTION ORALE DE MME PÉCRIAUX À
MME GREOLI, MINISTRE DE L'ACTION
SOCIALE, DE LA SANTÉ, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET
DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE,
SUR « LA PRÉVENTION DU TABAGISME ET
LES NOUVELLES TECHNOLOGIES
DÉVELOPPÉES PAR LES FIRMES DU TABAC »**

**QUESTION ORALE DE MME GALANT À
MME GREOLI, MINISTRE DE L'ACTION
SOCIALE, DE LA SANTÉ, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET
DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE,
SUR « LE SEVRAGE TABAGIQUE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative :

- de Mme Pécriaux, sur « la prévention du tabagisme et les nouvelles technologies développées par les firmes du tabac » ;
- de Mme Galant, sur « le sevrage tabagique ».

La parole est à Mme Pécriaux pour poser sa question.

Mme Pécriaux (PS). - Madame la Ministre, différentes actions sont menées en Wallonie, afin de réduire le tabagisme et ses effets néfastes sur la santé, comme vous avez pu l'évoquer en séance plénière.

Depuis plusieurs mois, les firmes de cigaretteurs développent des produits alternatifs à la cigarette et aux cigarettes électroniques. Ces produits, déjà commercialisés dans certains pays voisins comme la France, l'Allemagne ou les Pays-Bas, sont présentés comme moins néfastes pour la santé, par la technologie utilisée et donc comme une alternative positive pour les fumeurs ne pouvant arrêter.

Peu d'études existent sur le sujet et souvent, celles-ci sont financées par les firmes elles-mêmes.

Face à ces allégations, disposez-vous d'informations permettant de prouver les effets moins négatifs de ces substituts sur la santé ? Qu'en est-il des effets des cigarettes électroniques sur la santé ?

La meilleure prévention étant de ne jamais commencer la cigarette, quelles mesures sont actuellement mises en œuvre, afin de sensibiliser les citoyens aux effets néfastes de la cigarette et du tabac sur la santé ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Galant pour poser sa question.

Mme Galant (MR). - Madame la Ministre, le sevrage tabagique fait partie de la liste des matières qui seront transférées à la Wallonie dans l'agence AViQ depuis le 1er janvier 2017.

L'aide au sevrage tabagique a d'abord été proposée aux femmes enceintes et leur partenaire et a été, depuis octobre 2009, élargie à toute la population, dans le cadre du plan Cancer 2008-2010.

Rappelons qu'en Belgique, le tabagisme est responsable de 15 000 à 20 000 décès par an, selon les sources. Ajoutons à ce chiffre les décès occasionnés par le tabagisme passif.

Rappelons aussi que les fumeurs vivent en moyenne huit ans de moins que les non-fumeurs, à cause des différentes maladies causées ou aggravées par le tabac, dont le cancer du poumon.

Quelles ont été vos actions dans l'aide au sevrage tabagique ? La matière transférée s'est-elle accompagnée de spécificités, de nouvelles règles pour le sevrage tabagique ?

Quelle sera la politique déployée concernant la lutte contre le tabagisme en Région wallonne ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Greoli.

Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Mesdames les députées, en ce qui concerne la cigarette électronique, les études montrent une réduction nette des émissions toxiques par rapport à la cigarette classique.

La cigarette électronique n'utilise en effet pas le tabac, mais uniquement un liquide qui contient ou non de la nicotine. Les risques à long terme du « vapotage » sont cependant encore inconnus. L'idéal reste de n'apporter aux poumons que de l'air.

Fin 2016, le FARES, le Fonds des affections respiratoires, a édité un dépliant sur ce thème pour offrir une information objective au grand public. Ce dépliant est disponible sur le site du FARES. Ce site propose également de nombreuses autres formations et informations sur le sujet.

La vague des adeptes de la cigarette électronique perturbe nettement le marché de la cigarette.

En conséquence, les industriels du secteur ont eux-mêmes massivement investi dans des produits alternatifs à la cigarette, tels que le tabac chauffé, mais non brûlé, le « *Heat Not Burn* ». Contrairement à la cigarette électronique, la cigarette « *Heat Not Burn* » utilise le tabac lui-même. À ce sujet, l'OMS sur son site rappelle que toutes les formes de tabac sont nocives, y compris les cigarettes de ce nouveau type. Même dans sa forme naturelle, non chauffée, le tabac est toxique et contient des cancérigènes.

L'OMS recommande, dès lors, de soumettre ces produits aux mêmes règles que les autres produits du tabac, mais cette réglementation relève du Gouvernement fédéral.

Un autre danger des cigarettes « *Heat Not Burn* » est le pouvoir d'attraction de ces produits sur les non-fumeurs, notamment les plus jeunes.

L'OMS signale clairement que rien ne prouve que ces cigarettes alternatives soient moins nocives que la cigarette traditionnelle. Les seules études proclamant le contraire sont pour l'instant celles financées par l'industrie du tabac. De même, aucune étude ne montre que les produits « *Heat Not burn* » seraient moins nocifs que la cigarette traditionnelle pour les non-fumeurs qui y seraient exposés. L'industrie du tabac fait néanmoins la promotion de ces cigarettes en vantant la soi-disant innocuité de ce produit.

En ce qui concerne les mesures de sensibilisation aux effets néfastes du tabac, les dispositifs wallons de prévention et de gestion du tabagisme comprennent trois axes. Un premier axe de prévention du tabagisme et de la vape s'inscrit dans le cadre de la promotion de la santé. Sa finalité est d'outiller les professionnels dans le domaine de l'éducation, de la santé et du social, en incluant les pairs, les parents et les familles.

Un deuxième axe a pour objectif de diminuer le tabagisme chez les adultes et chez les jeunes. Cet axe vise le grand public, les professionnels de la santé et du social, associés aux différents milieux de vie.

Un troisième axe concerne la diminution de l'exposition des fumeurs et des non-fumeurs à la fumée du tabac ou à la vape, via l'information des décideurs locaux et des professionnels, via aussi le soutien des politiques en matière de tabac au niveau local et via la sensibilisation du grand public.

Comme vous le signalez toutes les deux à juste titre, le tabac est responsable d'un nombre important de décès, parmi lesquels il faut compter les victimes du tabagisme passif. La lutte contre le tabagisme est donc un enjeu de santé publique très important.

Le remboursement des aides au sevrage tabagique fait partie des matières transférées à la Région wallonne lors de la sixième réforme de l'État. Pour permettre à l'AViQ de s'approprier ces matières, une période

transitoire a été prévue pendant laquelle le Gouvernement fédéral continue à gérer les dossiers.

Au cours de cette période qui se terminera le 1er janvier 2019, les entités fédérées se sont engagées auprès de l'État fédéral, et en particulier de l'INAMI, à ne pas modifier les règles en vigueur, afin de ne pas obliger l'INAMI à gérer quatre dispositifs différents. La Wallonie a donc décidé en priorité d'élaborer les outils nécessaires à la reprise des compétences, sans en modifier les règles, afin d'assurer un transfert indolore, si je peux me permettre cette expression, pour les intervenants et les patients concernés. Il n'y a donc pas de nouvelles règles prévues et les modalités actuelles seront toujours en vigueur jusqu'au 1er janvier 2019. Des groupes de travail sont actuellement conduits par l'AViQ, afin de maîtriser les mécanismes en vigueur.

Une des règles en cours prévoit que des tabacologues certifiés peuvent aider les fumeurs au sevrage tabagique, en leur proposant un remboursement des consultations selon les conditions fixées par l'INAMI. Un tabacologue certifié est un médecin ou psychologue ayant suivi la formation spécifique organisée par le FARES.

Cette action et les autres actions subventionnées par la Wallonie pour la prise en charge du tabagisme sont regroupées au sein du Plan wallon sans tabac. Ce groupe de Plan wallon sans tabac a élaboré un plan d'actions concrètes qui sera intégré dans le Plan wallon de prévention et de promotion de la santé.

Les objectifs principaux des actions du Plan wallon sans tabac consistent à diminuer le tabagisme et les comportements problématiques qui y sont liés. Une méthode utilisée par les actions revient à augmenter les compétences et l'implication des professionnels de santé pour qu'ils puissent apporter une réponse adaptée aux besoins de la population.

En résumé, les membres du Plan wallon sans tabac organisent de l'aide directe au sevrage, des formations destinées aux professionnels, mais aussi des groupes de parole. Parmi les membres de ce plan se retrouvent la SSMG, le FARES, la Fondation contre le cancer qui gère la ligne Tabacstop ou encore l'Institut Bordet.

Enfin, le Plan wallon de prévention et de promotion de la santé en Wallonie a également, parmi ses objectifs, la promotion de l'arrêt du tabagisme chez les adultes et les jeunes, la prévention chez les jeunes de l'initiation tabagique ou de la vape, la protection des non-fumeurs à l'exposition à la fumée de tabac ou de la vape.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Péciaux.

Mme Péciaux (PS). - Merci, Madame la Ministre, pour vos éléments de réponse. Vous prêchez une convaincue, je suis une antitabac née. La Wallonie a un rôle vraiment important à jouer dans ses compétences

avec la prévention. Il est inutile de commencer à fumer. Continuons les campagnes de prévention et évitons que les jeunes ne viennent au tabac par justement des vaporettes et d'autres systèmes qui pourraient soi-disant être moins nocifs. J'ai eu l'occasion de rencontrer des représentants du secteur de la vente du tabac. Ils m'auraient presque convaincu, mais n'y sont pas parvenus. Nous avons ici des éléments clairs et le travail pourra se poursuivre pour les Wallons et les Wallonnes.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Galant.

Mme Galant (MR). - Je remercie Mme la Ministre pour tous ses éléments de réponse. C'est vrai que la lutte contre le tabagisme est un vaste débat et un vaste combat. C'est important que tous les pouvoirs s'associent pour mettre en place des actions de prévention. Comme le disait ma collègue, Mme Péciaux, le mieux est de ne pas commencer. En ce qui concerne les actions de sensibilisation, la Région wallonne pourrait aussi concerter pour que les actions se fassent dès la fin des études primaires. Des concertations avec les actions, avec les pouvoirs locaux pour que, sur le terrain, nous sensibilisons dès le plus jeune âge pour éviter, quand ils quittent nos petites communes et qu'ils vont vers la ville pour entrer à l'école secondaire, qu'ils n'aient pas cette tentation. Il faut vraiment commencer dès le plus jeune âge pour éviter que les jeunes gens ne se mettent à fumer. Cela coûterait certainement moins cher en termes de santé et de sécurité sociale.

**QUESTION ORALE DE MME PÉCIAUX À
MME GREOLI, MINISTRE DE L'ACTION
SOCIALE, DE LA SANTÉ, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET
DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE,
SUR « LA CAMPAGNE « 30 JOURS SANS
RÂLER » »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Péciaux à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « la campagne « 30 jours sans râler » ».

La parole est à Mme Péciaux pour poser sa question.

Mme Péciaux (PS). - Madame la Ministre, quand j'ai vu cela à la télévision, vous savez que je suis assez proche de la Flandre aussi, j'avais trouvé cela sympathique. Je m'étais dit que je mettrais bien par écrit et, à mon grand étonnement, je l'ai vu en oral.

Un collectif citoyen de Flandre a lancé le 15 janvier dernier l'opération « 30 jours sans râler », campagne soutenue par le ministre flamand de la Santé. Convenons-en, cette opération quelque peu fantaisiste,

révèle néanmoins une certitude : un esprit négatif ne mènera jamais à une vie positive !

Une enquête récente parue dans *L'Obs* dévoile, par ailleurs, que râler libère du cortisol, une hormone associée au stress. Elle nous rend plus vulnérables du point de vue de la santé et augmente les risques de crise cardiaque, de diabète et d'obésité. La Wallonie est-elle, dans le cadre de la politique de la santé mentale, par exemple, partie prenante de cette opération et, le cas échéant, envisagez-vous de développer une campagne de ce type ?

Vu les répercussions sur l'obésité et le diabète et les risques cardiaques, quelles sont les campagnes de prévention menées par la Wallonie, afin de prévenir et de réduire les risques liés au diabète, aux problèmes cardiaques et à l'obésité ? Si l'on peut lutter contre cela, pourquoi ne pas rentrer dans cette campagne ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Greoli.

Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Ce que je viens de dire, Madame la Présidente, je le ferai hors micro ou alors je dis tout de suite que ce n'est pas pour le compte-rendu, mais je peux vous assurer qu'entre stress et gain de poids, je peux en être un exemple vivant. Le stress est un peu ministériel, si quelqu'un d'autre veut essayer, qu'il n'hésite pas.

Madame la Députée, effectivement, de nombreuses études épidémiologiques ont mis en évidence un lien entre stress et gain de poids et entre excès de poids et une série de maladies chroniques comme le diabète. L'initiative de 30 jours sans râler a au moins le mérite de faire parler d'elle et de nous permettre de rappeler ce que sont les déterminants de la santé. Si je puis me permettre, éviter le pessimisme et le stress en font partie. Ceci dit, tout le monde n'est pas toujours en condition pour pouvoir les éviter.

La bonne santé de la population est en grande partie déterminée par des conditions de vie qui permettent de naître, grandir, vivre, travailler et vieillir dans un bien-être physique, mental, social et environnemental, comme le rêve l'OMS. Dans cet esprit a été construit le Plan de promotion de la santé. Un des six axes de ce plan est celui de la promotion de la bonne santé mentale et du bien-être global. De nombreux acteurs, autant l'ONE, les CPAS, les Centres locaux de promotion de la santé, les relais sociaux et les mutualités, ont donné leur vision de ce que devait être la promotion de la santé mentale en Wallonie.

L'objectif numéro un identifié par ce groupe de travail est celui de favoriser et de promouvoir le bien-être de toute la population.

Il propose :

- de passer, notamment, par le renforcement de la promotion du bien-être de la santé mentale et de la prévention des troubles psychiques ;
- de renforcer le soutien à la parentalité ;
- de favoriser le bien-être de l'enfant et des jeunes adultes dans leur différent milieu de vie ;
- de développer les compétences psychosociales des jeunes en priorité.

Autant de mesures qui aideront à la réduction du stress et des effets délétères sur la santé physique.

Comme vous le voyez, l'ambition remontée du terrain est grande et je compte bien avancer pour qu'un maximum de ces actions voie le jour en Wallonie. Je les conjuguerai avec mes compétences en Communauté française, dont celle – je tiens à le dire, parce que pour moi c'est essentiel, dans ce cadre-là – de l'éducation permanente ou de l'accès à la culture, dès le plus jeune âge, qui favorise aussi le bien-être.

Pour en terminer, et afin de ne pas nuire à votre santé, je vous conseille de ne pas râler sur la réponse que je viens de vous faire.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Péciaux pour une réponse pleine d'optimisme.

Mme Péciaux (PS). - Mme la Ministre a été plus rapide. Évidemment, j'allais commencer ma réplique par rapport à cela.

Écoutez, non, je n'ai pas l'intention de râler. Je n'ai pas envie de prendre du poids, d'avoir du diabète et d'autres problèmes de santé.

On va quand même considérer que le Plan de promotion de la santé, c'est toujours de lui dont on parle, on l'attend toujours. Écoutez, mon impatience est grande, Madame la Ministre. Mon impatience est très grande. Cela ne me donnera pas de stress, cela je n'ai vraiment pas envie. Je reste très optimiste, mais je l'attends. Je l'attends, je l'attends et j'espère qu'il viendra un jour. Voilà.

(Réaction de Mme la Présidente)

Cela vous donne envie de chanter, vous voyez, que du bonheur malgré ce mauvais temps !

QUESTION ORALE DE MME GONZALEZ MOYANO À MME GREOLI, MINISTRE DE L'ACTION SOCIALE, DE LA SANTÉ, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, SUR « LA PÉNURIE DE MÉDECINS GÉNÉRALISTES »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Gonzalez Moyano à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « la pénurie de médecins généralistes ».

La parole est à Mme Gonzalez Moyano pour poser sa question.

Mme Gonzalez Moyano (PS). - Bonjour à tout le monde. J'espère que vous allez mieux, Madame la Ministre, puisque, hier, vous avez dû nous quitter en séance. Cela tombe à pic puisque je parlerai des médecins.

Madame la Ministre, ce n'est pas un secret, la Wallonie connaît une pénurie de médecins généralistes qui touche déjà une vingtaine de communes. Le débat autour de cette question a déjà fait et a déjà animé notre commission à plusieurs reprises.

Dans ce dossier, le cdH a, semble-t-il, une position qui diffère en fonction du partenaire avec lequel il gouverne.

Je m'explique. En Fédération Wallonie-Bruxelles, une motion en conflit d'intérêts a été proposée. Par contre, en Wallonie, vous nous faites certes part de votre colère, mais sans que celle-ci soit suivie d'actes concrets, Madame la Ministre.

En Wallonie picarde, des médecins qui ont décidé d'ouvrir une maison médicale – option que vous privilégiez au niveau wallon – peinent à recruter les médecins et le personnel nécessaires, toujours faute de praticiens disponibles.

Madame la Ministre, ma question est très simple : le Gouvernement s'est-il positionné en vue des concertations entre Régions qui devront se tenir dans le cadre de la procédure en conflit d'intérêts relatif aux quotas d'accès à la profession de médecin ?

Pouvez-vous nous faire le point sur cette situation pour le moins problématique ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Greoli.

Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Madame la Députée, comme vous le soulignez, ce n'est pas la

Région wallonne qui fixe le quota de médecins généralistes et de médecins spécialistes.

L'autorité fédérale définit le quota de médecins et d'accès à la profession. Ensuite, c'est la Communauté française qui s'occupe des sous-quotas, c'est-à-dire des quotas de chaque spécialité de médecine, dont la médecine générale, ainsi que la formation et ; au final ; de l'agrément des médecins pour chaque spécialité.

La Commission de planification et le Conseil d'État ont aussi remis en question l'avant-projet de loi de la ministre fédérale. L'avis rendu par la Commission de planification, le 7 mars 2017, à propos du contingentement des médecins, pour les années 2023 à 2026, proposait un quota fédéral de 1 445 médecins, dont 607 en Wallonie.

Une réunion de concertation avec l'ensemble des cabinets francophones concernés, avec les représentants des facultés de médecine, les syndicats de médecins, l'Académie de médecine, s'est réunie, la semaine dernière, pour faire des propositions en matière de sous-quotas relevant de la Communauté française.

Les francophones doivent se doter d'un nouveau mécanisme de fixation de ces quotas depuis que cette matière est transférée, alors que la Commission de planification est restée fédérale.

Je défends toujours la même position qu'il s'agisse du Fédéral ou du régional ou de la Communauté française, à savoir celle de dépasser les conflits communautaires dans l'intérêt des patients et de la qualité de nos soins de santé et de travailler avec les acteurs de terrain pour concrétiser des solutions.

Nous sommes tous d'accord pour dire qu'il faut renforcer l'attractivité et faciliter l'exercice de la profession, en réformant l'organisation de la première ligne de soins, en ce compris la volonté d'inciter à la réorganisation des systèmes de gardes pour que celles-ci soient moins lourdes et encore encourager les pratiques médicales groupées.

J'ai d'ailleurs accueilli avec grande satisfaction la nouvelle que les doyens des facultés de médecine revoient enfin les quotas, y compris à l'intérieur de certaines facultés de médecine entre la médecine générale et les médecines spécialisées.

Au niveau des compétences wallonnes, un ensemble de mesures a déjà été pris pour inciter de nouveaux médecins à venir s'installer dans les communes en pénurie.

L'augmentation de la prime à l'installation dans des zones en pénurie – qui avait été prise par mon prédécesseur –, la réflexion sur la création de binômes médecins-infirmiers par Assisteo – je compte poursuivre les tests en cours puisque l'on a pu désigner un certain nombre de tests –, les encouragements pour la pratique

de groupe en maison médicale ou en équipes multidisciplinaires – réjouissons-nous de la levée du moratoire sur les maisons médicales, même si, de toute façon, nous étions tous convaincus qu'il fallait le lever, mais voilà, c'est fait et c'est bien – et mon collègue, M. Collin, s'est aussi impliqué pour favoriser l'accès aux médecins dans les zones rurales, en lançant un appel à projets créant des logements tremplins et des cabinets ruraux de médecine.

Il reste que d'autres leviers se situent dans d'autres entités. Il faut, par exemple, absolument faire en sorte que les étudiants en médecine s'orientent vers la médecine générale. Dans ce cadre-là, comme je vous l'ai dit, je me réjouis vraiment du changement de position des doyens de faculté de médecine dans l'orientation des étudiants.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Gonzalez Moyano.

Mme Gonzalez Moyano (PS). - Je remercie Mme la Ministre pour tous ces éléments de réponse.

Vous m'avez rassuré à certains égards. Je me réjouis, évidemment, qu'une révision de quotas soit planifiée. Je me réjouis également qu'une réunion de concertation ait eu lieu récemment avec des propositions de sous-quotas ; ce qui fait avancer la problématique.

J'ai bien entendu vos arguments relativement aux compétences – cela, on en est tous conscients. Toutefois, j'imagine que vous avez quand même un impact pour insister au niveau du Fédéral pour qu'ils puissent débloquer ce dossier au plus vite.

On le sait, sans numéros INAMI supplémentaires, il n'y aura pas de nouveaux médecins. Dès lors, les solutions wallonnes que l'on propose – et je me réjouis évidemment de voir que le moratoire a été levé par rapport aux maisons médicales, mais même par rapport au fonds Impulseo –, s'il n'y a pas de praticiens, forcément, c'est inutile d'avoir des maisons médicales.

Je compte donc bien sur vous pour insister auprès de notre collègue du Fédéral, Mme De Block.

**QUESTION ORALE DE MME RYCKMANS À
MME GREOLI, MINISTRE DE L'ACTION
SOCIALE, DE LA SANTÉ, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET
DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE,
SUR « LE GENRE DANS LE BUDGET ET LES
POLITIQUES WALLONNES »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Ryckmans à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la

Simplification administrative, sur « le genre dans le budget et les politiques wallonnes ».

La parole est à Mme Ryckmans pour poser sa question.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Madame la Ministre, je vous ai interrogée en plénière, lors de l'examen du budget – c'était à la mi-décembre –, sur les notes de genre et je n'ai pas eu toutes vos réponses puisque la tradition veut que ce soit le ministre-président qui réponde.

J'aurais alors voulu savoir quelles analyses vous faites des arguments et des réponses qui ont été contenues dans les notes de genre des membres du Gouvernement.

Je voulais vous demander d'étoffer votre propre note de genre et nous en présenter les données chiffrées. Je vous interpelle particulièrement sur la réponse donnée par le ministre-président dans sa note de genre. Je ne sais pas si je dois la rappeler, mais pour le compte-rendu, peut-être, je rappelle qu'il avait évoqué le fait que la législation régionale – il s'agit d'une intervention en faveur des ménages qui organise l'octroi des aides à la réparation en suite d'une calamité publique – tient compte du concept de *gender mainstreaming*. Ainsi, contrairement à la législation fédérale, les couples peuvent obtenir une aide pour la réparation ou le remplacement de leur véhicule. Avant, seul un véhicule était indemnisé. On tient également compte des situations concrètes pour allouer l'aide aux familles recomposées, garde partagée des enfants, et cetera.

Cette législation régionale a également misé sur la simplification administrative. Elle ne prévoit, en effet, aucune différence quant au genre. Plus largement, c'est cette donnée dans la note de genre qui était quand même interpellante sur la manière dont on interprétait. Depuis maintenant trois ans, on répond dans les notes de genre à la question de l'impact éventuel d'une législation sur les femmes et les hommes.

Cela m'interpelle, parce que l'on voit cela aussi dans les propositions de décret, c'est de dire que la législation n'impacte en aucune manière les relations de genre ou de manière différenciée les femmes ou les hommes. Ce n'est pas cela une analyse du genre qui nous permette de vérifier, de déterminer s'il y a des mesures positives envers les femmes, pour l'égalité, qu'il faut pouvoir identifier, d'une part, et de nous assurer que la politique qui sera mise en place n'aura pas un certain nombre d'effets négatifs qu'il faut, à ce moment, anticiper et corriger.

Vous êtes maintenant installée dans la fonction, vous avez eu un peu le temps de voir comment les choses se mettent en place au niveau des formations dans le suivi, et cetera, et toute cette politique de *gender mainstreaming*. Quel bilan tirez-vous, à ce jour, des

formations qui sont dispensées aux cabinets et aux administrations wallonnes ? Quelles sont les difficultés identifiées et les moyens d'y faire face ?

Par rapport, toujours, aux notes de genre et à l'examen du budget, je voulais savoir si vous pouviez bien me confirmer ou non que toutes les unités d'administration publique ont bien rendu leur note de genre, conformément au prescrit du décret ? Lesquelles seraient manquantes ? Le cas échéant, quelles mesures avez-vous prises pour disposer de ces notes ?

Je vous avoue, je vous l'avais dit, que je n'ai pas fait le travail de l'administration d'aller vérifier partout. Je sais, par exemple, pour les matières que je suis qu'il y en avait qui étaient bien présentes. Je pense au FOREM, à l'IFAPME.

Quelles pistes allez-vous suivre pour progresser dans la mise en œuvre du *gender mainstreaming* ? Celui-ci tarde, à mon sens, à produire ses effets. Quelles sont les étapes pour la mise en œuvre d'une stratégie cohérente qui puisse produire ses effets au cours de cette législature, qui est déjà presque à son terme, d'une certaine manière ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Greoli.

Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Madame la Députée, la question de l'intégration de la dimension de genre dans les politiques wallonnes et de la mise en œuvre du *gender budgeting* a été, maintes fois, abordée depuis l'adoption du décret de *gender mainstreaming*.

C'est la question des notes de genre que vous visez spécifiquement dans votre question. J'attire votre attention sur le fait que les prescriptions du décret du 11 avril 2014 sont aujourd'hui respectées en la matière et que les budgets spécifiques liés à l'égalité Homme-Femme et visés par ces notes sont identifiés. Il n'est peut-être pas inutile de rappeler que la finalité de ces budgets spécifiques est de permettre de consacrer des moyens à une politique donnée pour corriger les inégalités constatées entre les hommes et les femmes. Il s'agit d'une démarche curative et prise en aval, dès lors qu'une inégalité constatée est trop marquée et ne se résorbera pas sans mesures correctrices. Le *gender mainstreaming* a, quant à lui, un rôle axé sur la prévention et vise à éviter les inégalités en amont.

L'information sur les budgets spécifiques, transmise à travers les notes de genre, est donc complémentaire à la démarche du *gender mainstreaming* et a, avant tout, une portée indicative intéressante permettant d'avoir une vue globale sur les deux approches.

Quant à la qualité des informations remises dans les notes de genre, je vous renverrai, d'abord, vers les ministres concernés qui, pour rappel, restent compétents

dans leurs matières, et donc à même de juger ce qui relève ou non de ces budgets spécifiques pour ce qui les concerne.

Par ailleurs, les deux mesures adoptées par le ministre du Budget sont, pour rappel, précisément, d'une part, l'intégration de la dimension du genre dans l'ensemble du cycle budgétaire et, d'autre part, la mise en œuvre de la note de genre. Je vous invite donc à poser, ensuite, la question à mon collègue en charge du budget pour des précisions quant à la mise en œuvre de ces deux mesures.

En matière de coordination, j'attire toutefois votre attention sur le fait que la question du *gender budgeting* et des notes de genre est abordée dans le cadre des réunions du GIC, groupe interdépartemental de coordination du plan Genre, dont j'assume la présidence.

Malgré le changement de majorité, la mise en place du nouveau Gouvernement et de nouvelles habitudes à prendre, l'ensemble des ministres se sont reparti, comme déjà dit, les deux mesures choisies par nos prédécesseurs.

Les membres du GIC se sont en effet réunis, dès le 26 septembre dernier, pour faire le point sur le décret *gender mainstreaming*, le plan Genre, et le suivi à assurer d'ici la fin de législature. La dernière réunion du GIC a eu lieu cette semaine. L'attention des cabinets et administrations présents a été attirée sur l'importance de rédiger des notes de genre de qualité. C'était d'ailleurs un des points à l'ordre du jour. Nous avons eu une discussion sur la base de ces notes. Personnellement, je tiens aussi à votre disposition, si vous le souhaitez, une note de genre plus étoffée. Je crois ensuite que certains de mes collègues investissent dans des initiatives en faveur de l'égalité, sans que cela apparaisse dans les notes de genre. C'est, au fond, ce qui m'importe le plus et sans doute à vous aussi.

La mise en œuvre du décret du 11 avril 2014 par le Gouvernement reste en effet notre priorité.

La sensibilité des unités d'administration publique, tout aussi importante, a commencé à s'effectuer dans un second temps. Ainsi, j'ai personnellement rappelé à l'ensemble de mes services l'obligation de statistiques genrées, qui était également à l'ordre du jour de la réunion du GIC de ce 23 janvier.

Je me permettrai toutefois de rappeler que la mise en œuvre du *gender mainstreaming*, en ce compris son volet budgétaire, reste un processus progressif et évolutif. Il faut faire œuvre de pédagogie afin de donner du sens à des tâches administratives nouvelles.

C'est pour cela que des formations régulières sont indispensables, tant pour le personnel de l'administration que pour les membres des cabinets. Les premières sessions ont été fort appréciées, mais il est important de les renouveler afin notamment de toucher

davantage de personnes. Une nouvelle formation des membres du GIC sera dispensée dans le courant de ce premier trimestre. J'ai chargé mes services de lancer un marché public afin d'organiser un nouveau cycle de formations.

Je rappelle également que nous avons récemment organisé une matinée d'études au Parlement, à laquelle vous avez participé, sauf erreur de ma part. En tout cas, elle vous a été relatée, si ce n'est pas le cas. Cette matinée fut l'occasion de sensibiliser, une nouvelle fois, les cabinets et l'administration. Vous auriez pu, d'ailleurs, dans ce cadre, entendre que plusieurs exposés et échanges ont porté sur le *gender budgeting* en Belgique et à l'étranger. Ils ont mis en évidence l'extrême nouveauté de la démarche, la difficulté de l'exercice, y compris, dans des pays présentés comme modèles comme la Suède et malgré énormément de bonne volonté. Ainsi, en Belgique, plusieurs expérimentations sont en cours aux différents niveaux de pouvoir, sans qu'une méthodologie apparaisse comme la panacée, directement applicable.

En conclusion, je pense qu'il n'est pas faux d'affirmer que les avancées engendrées en matière de *gender mainstreaming* et de *gender budgeting* sont appréciables au niveau de la Wallonie. Des améliorations sont, bien entendu, toujours possibles et je m'y emploie avec l'ensemble du Gouvernement, comme dit une publicité, afin que l'égalité entre les hommes et les femmes – ce qui, là, est vraiment essentiel – reste un combat et un objectif permanent.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Merci, Madame la Ministre, pour cette longue réponse qui rappelle, effectivement, la difficulté et la lenteur du processus. C'est pour cela que je trouve important de revenir régulièrement, de rappeler l'importance, de refaire des formations, d'y donner les moyens, d'y consacrer de l'énergie, de rappeler les balises et de remettre le cadre, moi je dirais, presque tous les trimestres, pour que l'on garde la vigilance, que l'on garde l'intérêt et que les processus dans lesquels doivent se mettre l'administration, les gens des cabinets, les ministres eux-mêmes soient bien à l'agenda si l'on veut avoir des résultats. Je reviendrai quand même sur la nouveauté de la démarche en *gender budgeting*, il y a quand même déjà un historique un peu plus long dans un certain nombre de pays et des procédures qui donnent leurs fruits dans certaines communes, ici même en Belgique aussi.

Il y a du travail à faire, j'entends que vous êtes volontariste pour le faire avancer, mais j'entends aussi et j'espère bien que les choses iront de manière cohérente aussi entre les différentes administrations des différents ministères.

Je n'ai pas reçu de réponse sur la vérification du prescrit du décret pour les unités d'administration publique. Je vous invite à le faire, je vous reposerai une question écrite le cas échéant et effectivement, j'aurais souhaité recevoir votre propre note de genre et que vous les déchiffriez, ce serait évidemment important. Si vous dites que, parfois, on avance sans le dire et que l'objectif est quand même atteint en matière d'égalité, oui et non. Je comprends bien qu'il y a des avancées, mais surtout faisons en part si des choses progressent, que l'on puisse mettre ces avancées au chapeau du Gouvernement, des administrations et des différents ministres, mais tant mieux et on a tout intérêt, tant en interne qu'à l'international de pouvoir montrer que l'on progresse en matière d'égalité.

**QUESTION ORALE DE MME RYCKMANS À
MME GREOLI, MINISTRE DE L'ACTION
SOCIALE, DE LA SANTÉ, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET
DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE,
SUR « LE GENRE DANS LE PLAN DE
PRÉVENTION ET DE PROMOTION DE LA
SANTÉ »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Ryckmans à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « le genre dans le Plan de prévention et de promotion de la santé ».

La parole est à Mme Ryckmans pour poser sa question.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Madame la Ministre, vous avez consulté un certain nombre d'acteurs dans le cadre de la rédaction du Plan de prévention et de promotion de la santé. Ce processus vient de s'achever, le rapport de cette consultation venant d'être finalisé.

J'ai pu accéder sur le site Internet, en tout cas, aux six axes thématiques déclinés et qui correspondent aux thématiques prioritaires identifiées, soit dans la première partie du plan, il y en avait cinq, soit par le biais de la concertation, il y en a eu six :

- promotion des modes de vie et des milieux favorables à la santé ;
- prévention des usages addictifs et la réduction des risques ;
- la promotion d'une bonne santé mentale et du bien-être global ;
- la prévention des maladies chroniques ;
- la prévention des maladies infectieuses et la promotion de la santé sexuelle et reproductive ;
- la prévention des traumatismes non intentionnels et la promotion de la sécurité.

J'aurais voulu savoir si ce rapport est accessible puisqu'il est terminé. Comment, quand et selon quelle méthodologie sera-t-il décliné en mesures politiques concrètes ? Comment s'articuleront les orientations stratégiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles en matière de prévention santé avec celle de la Région wallonne ?

Je vous avoue que c'est une matière que je trouve important d'explorer.

Plus spécifiquement, de quelle manière et avec quel résultat le genre est-il intégré dans ces divers axes thématiques ? Comment les inégalités de santé que vous avez évoquées tout à l'heure, par exemple, les déterminants et les inégalités de santé, sont-elles analysées selon l'angle du genre ? On sait que, dans une logique transversale, cet élément doit être pris en compte comme facteur explicatif potentiel des inégalités et en tout cas des différences en matière de santé, de santé mentale. Qu'en est-il, Madame la Ministre ? Si cette dimension de genre se révélait absente ou insuffisamment prise en compte dans le plan tel qu'il est pour l'instant, finalisé, êtes-vous prête à trouver la manière de combler cette lacune ?

Les associations, et le CWFH également, ne manquent pas et pourraient fort utilement agir en la matière et contribuer à rendre ce Plan plus conforme et surtout plus pertinent au regard des enjeux de santé pour les femmes ou les hommes le cas échéant, parce que le différentiel n'est pas toujours envers les femmes. Je vous remercie de vos réponses.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Greoli.

Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Madame la Députée, la version finale du rapport formulant une proposition de programmation opérationnelle du Plan de prévention et de promotion de la santé en Wallonie vient en effet d'être envoyée par l'École de Santé publique de l'ULB à l'ensemble des participants à la consultation.

Ce rapport s'inscrit dans le prolongement des priorités validées par le Gouvernement suite à l'analyse du contexte institutionnel et épidémiologique en Wallonie. La lutte contre les inégalités sociales et de santé, parmi lesquelles figurent les inégalités de genre a été reprise dans la proposition d'opérationnalisation qui vient de nous être livrée.

Nous devons maintenant parcourir la proposition faite afin de garantir que les actions proposées répondent aux priorités de santé publique et aux objectifs transversaux identifiés dans la première partie du plan.

En février 2017, au moment de valider la première partie du plan, le Gouvernement m'avait chargé d'opérationnaliser les objectifs stratégiques transversaux et thématiques et de lui présenter les parties opérationnalisées du plan après avoir soumis cette seconde à l'avis de la Cellule autonome d'avis en développement durable.

C'est donc cette cellule qui sera chargée d'analyser la proposition sous l'angle de l'égalité des genres, de l'impact environnemental, de l'impact sur la pauvreté, entre autres. Une première rencontre entre mon cabinet et la Cellule d'avis a déjà eu lieu afin d'initier la démarche. Selon les conclusions qui seront rendues, nous devons bien entendu en tenir compte et adapter la mise en œuvre.

Concernant la mise en pratique de la promotion de la santé en Wallonie, nous travaillons, toujours en partenariat avec les acteurs de terrain et avec la participation de l'AViQ, à la rédaction d'un nouveau décret qui devrait permettre de donner un cadre pérenne aux actions identifiées lors de la consultation. Ce décret doit être adopté avant la fin de l'année de façon à ce que le secteur cesse de passer de prolongation d'un an en prolongation d'un an. Je vous remercie.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Si cette proposition d'opérationnalisation vient d'être envoyée aux organismes consultés, je suppose que le Parlement peut en prendre connaissance aussi et qu'il peut nous être adressé pour lecture, pour en prendre connaissance.

J'attire votre attention sur le fait que la Cellule autonome d'avis en développement durable a été dissoute, je ne vois pas très bien comment vous allez demander l'avis. Si je ne me trompe, M. Di Antonio vient d'annoncer lundi que la Cellule d'avis serait dissoute. Voilà, c'est une très bonne nouvelle si vous me dites autre chose.

En ce qui concerne le décret, effectivement, nous resterons attentifs à son élaboration et à son examen. Je vous remercie de votre attention.

**QUESTION ORALE DE MME BONNI À
MME GREOLI, MINISTRE DE L'ACTION
SOCIALE, DE LA SANTÉ, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET
DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE,
SUR « LE SEXISME AU SEIN DU MONDE
POLITIQUE »**

**QUESTION ORALE DE MME KAPOMPOLE À
MME GREOLI, MINISTRE DE L'ACTION
SOCIALE, DE LA SANTÉ, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET
DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE,
SUR « LE RENFORCEMENT DE LA
SENSIBILISATION CONTRE LE
HARCÈLEMENT SEXUEL »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative :

- de Mme Bonni, sur « le sexisme au sein du monde politique » ;
- de Mme Kapompole, sur « le renforcement de la sensibilisation contre le harcèlement sexuel ».

La parole est à Mme Bonni pour poser sa question.

Mme Bonni (PS). - Madame la Ministre, depuis quelques semaines, avec les révélations sur l'affaire Weinstein, nous assistons à une libération de paroles impressionnante concernant les femmes victimes de comportements sexistes. Avec ces révélations, il a bien fallu admettre qu'au-delà du monde du cinéma, c'était bien toute notre société qui était touchée par ce harcèlement sexuel, de l'espace public, de la rue, au monde professionnel en passant par les cours de récréation. Aucun lieu n'est épargné et c'est là que je voudrais en venir.

Si en Belgique, le monde politique a été assez épargné par les révélations fracassantes, il m'est malheureusement difficilement concevable d'imaginer qu'il soit le seul milieu non concerné par des affaires de sexisme.

Loin de moi l'idée de débiter un lynchage médiatique de telle ou telle personne, mais à mon sens, nous devons profiter de ce mouvement pour changer les mentalités. Sans enfermer tous les hommes, quelquefois les femmes, dans des rôles d'agresseurs potentiels, nous devons toutes et tous interroger nos pratiques quotidiennes. En tant que ministre en charge de l'Égalité entre les hommes et les femmes, quelles actions avez-vous ou comptez-vous mettre en place pour lutter contre le sexisme au sein du monde politique ? Comment peut-on libérer la parole tout en préservant le monde politique, trop souvent décrié ? Je vous remercie.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Kapompole.

Mme Kapompole (PS). - Madame la Ministre, je reviendrai plus particulièrement sur la fameuse et lamentable tribune dans *Le Monde* ainsi que les récentes déclarations d'une ex-actrice concernant le viol. On le voit, finalement, le harcèlement est devenu et/ou ressenti par plusieurs comme un acte purement banal. Je trouve qu'il y a une évolution de la société extrêmement dangereuse à cet égard. C'est l'occasion, à l'instar de ma collègue, de faire le point avec vous sur ce qui est déjà mis en place et ce qui pourrait être mis en place.

Je voudrais insister aussi sur les synergies qui peuvent exister avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, notamment vis-à-vis des plus jeunes d'entre nous, pour que l'on puisse justement rétablir la gravité par rapport au harcèlement, notamment sexuel.

Quelles synergies pourrait-on aussi mettre en place avec l'ensemble des collègues du Gouvernement wallon dans le cadre d'autres questions ? Vous mettez en évidence que toute une série de choses peut être réalisée par vos collègues en matière de genre. Ici, par rapport au harcèlement, on peut aussi travailler sur la sensibilisation et notamment la sensibilisation qui pourrait être organisée au sein de nos administrations et UAP pour assurer le meilleur comportement possible, le bon comportement au sein de nos services publics.

Enfin, de manière générale, je voudrais voir avec vous les mesures qui peuvent être mises en place pour endiguer ce phénomène.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Greoli.

Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Mesdames les députées, la lutte contre le sexisme et les stéréotypes constitue une forme de prévention des différentes formes de violence à l'égard des femmes.

Le Gouvernement wallon s'est engagé à lutter contre le sexisme à travers les plans 2015-2019 intrafrancophone et national de lutte contre toutes les violences. Dans ce cadre, je poursuis la mise en œuvre des mesures wallonnes, dont certaines sont réalisées en collaboration avec mes homologues francophones, la ministre Simonis et la ministre Fremault, par exemple la réalisation et la diffusion de la dernière campagne « Journal de Marie » de sensibilisation aux violences.

Un des axes des plans consiste à lutter contre le sexisme et les stéréotypes comme une forme de prévention de violence basée sur le genre. Dans ce but, je continue notamment à travailler avec les associations Touche pas à ma pote et Jump, qui sont spécialisées dans le domaine. C'est sous cette législature que, pour la première fois, des mesures spécifiques en matière de

lutte contre le sexisme ont été déployées. Pour rappel, la Wallonie a été à l'initiative, avec Jump, de la première étude permettant d'évaluer le sexisme en Wallonie et en Belgique.

Pour rappel aussi, il ressort de cette enquête que plus de neuf Wallonnes sur dix disent avoir été confrontée à des comportements sexistes en rue ou dans les transports en commun 96 %, dans l'espace public de façon plus générale 95 %, mais aussi au travail 92 %.

Ce sexisme a un impact important sur les victimes puisque 93 % des Wallonnes interrogées ont éprouvé de la colère – ce qui, rappelons-le avec Mme Péciaux, est contraire à la bonne santé – 71 % se sont senties blessées et près d'un tiers déprimées. Les recommandations de Jump portent, surtout, sur la mise en place d'outils de sensibilisation et de lutte contre le sexisme réclamés par l'écrasante majorité des Wallonnes interrogées, 99 %.

Tous ces résultats se trouvent sur le site de Jump, mais la Wallonie a aussi financé des capsules vidéo qui mettent en scène de façon didactique les principaux enseignements, notamment celles diffusées lors de l'événement consacré à la Charte pour l'égalité des chances dans les communes wallonnes, le 13 octobre dernier, au Moulin de Beez.

La ministre De Bue et moi-même avons eu l'occasion de sensibiliser les pouvoirs locaux à leur rôle primordial pour renforcer le vivre ensemble et lutter contre toute forme de discrimination, y compris et évidemment envers les femmes.

Nous les avons notamment invités à diffuser dans les maisons de la citoyenneté différents clips vidéo de sensibilisation, dont celui de Jump.

L'Institut pour l'égalité des chances et des hommes était également présent avec une série de brochures, dont celles consacrées à la loi contre le sexisme dans l'espace public.

Comme vous le soulignez toutes les deux, la lutte contre les inégalités hommes/femmes et contre le sexisme requiert un travail de longue haleine. Renforcer la mise en œuvre du décret Gender Mainstreaming contribue à l'atteinte de cet objectif.

C'est pourquoi, à l'occasion de la Journée nationale des droits des femmes, mes services et la DGO5 ont organisé, le 10 novembre dernier, une matinée d'étude et d'échanges de bonnes pratiques en Belgique et en Europe au Parlement wallon. Je ne dis plus qui y a participé. Il a été l'occasion, lors de cet événement, de présenter une nouvelle fois la vidéo réalisée par cette ASBL Jump et, dès lors, de sensibiliser le monde politique en s'adressant entre autres aux parlementaires et aux membres des cabinets ministériels présents.

Enfin, comme vous le savez, le Gouvernement a approuvé, le 11 janvier dernier, en troisième lecture, le projet de décret visant à pérenniser et à développer l'action des services et dispositifs d'accompagnement des violences entre partenaires et violences fondées sur le genre. On y étend l'offre d'accompagnement, concentrée au départ dans la prise en charge des violences conjugales, à d'autres types de violence.

Pour la première fois dans notre législation, les violences fondées sur le genre ont été définies comme « tout geste ou tout comportement qui a manifestement objet d'exprimer un mépris à l'égard d'une personne en raison de son appartenance sexuelle ». Ce qui inclut toute violence, y compris psychologique et sociale, mais également le harcèlement, par exemple, dont on parle beaucoup actuellement.

La lutte contre le sexisme n'a donc pas été oubliée dans le cadre plus global de la prévention des violences au sens large qui est une de mes priorités en matière d'égalité entre les hommes et les femmes. Je sais donc que je la partage avec vous.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Bonni.

Mme Bonni (PS). - Je remercie simplement Mme la Ministre pour ses réponses. C'est dommage que l'on ne se soit pas concentrés sur le milieu politique qui était en fait ma question. C'est vrai que si l'on n'arrive pas à la parité, malencontreusement, on est encore loin du compte.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Kapompole.

Mme Kapompole (PS). - Si je remercie à mon tour Mme la Ministre pour ses réponses, je vois quand même quelques éléments qui pourraient faire l'objet d'amélioration. D'une part, c'est vrai, il y a un plan qui vise, en tant que prévention d'ailleurs, à lutter contre toutes les violences, dont les violences faites aux femmes. Je pense qu'il est l'heure maintenant, vu l'évolution de la société et toutes les affaires que l'on a pu constater en France et ailleurs, en Belgique aussi, d'avoir un véritable plan lié au sexisme et qui viserait plus particulièrement le harcèlement sexuel.

Deuxièmement, je ne perçois pas suffisamment, dans ce que vous avez pu nous présenter, la ou les synergies à mettre en place avec la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je sais que Touche pas à ma pote et Jump travaillent également sur Bruxelles et ont une dimension qui concerne toute la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais il serait intéressant d'avoir des mesures ou un travail spécifiques avec la Fédération Wallonie-Bruxelles qui pourrait être plus représentée ici – même si encore une fois je salue le travail effectué par les responsables de ces associations.

Enfin, j'entends bien tout le travail qui a pu être réalisé par les pouvoirs locaux, mais je pensais

également aux administrations et autres UAP. Au sein de nos services publics wallons, plus spécifiquement au niveau wallon, il y aurait lieu, dans le cadre de vos compétences liées à la fonction publique, d'organiser quelque chose de très spécifique. Je reviendrai vers vous pour ces idées à développer.

**QUESTION ORALE DE MME MORREALE À
MME GREOLI, MINISTRE DE L'ACTION
SOCIALE, DE LA SANTÉ, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET
DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE,
SUR « L'ÉVALUATION DU PLAN D'ACTION
NATIONAL DE LUTTE CONTRE LES
VIOLENCES FAITES AUX FEMMES »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Morreale à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « l'évaluation du Plan d'action national de lutte contre les violences faites aux femmes ».

La parole est à Mme Morreale pour poser sa question.

Mme Morreale (PS). - Madame la Ministre, vous m'aviez demandé, fin de l'année dernière, de vous revenir début 2018, puisque vous alliez avoir l'évaluation d'une partie du Plan d'action national de lutte contre la violence à l'égard des femmes. C'est la raison pour laquelle je reviens.

Pour recontextualiser les choses, il faut savoir que la Belgique s'est dotée du premier Plan d'action national de lutte contre la violence à l'égard des femmes en 2001, sous l'égide de Mme Onkelinx, qui avait à l'époque ces compétences-là. Pour la première fois, toutes les actions de lutte contre les violences faites aux femmes ont pu être coordonnées et élaborées en concertation avec les entités fédérées et l'autorité fédérale. On avait donc à la fois ce qui avait été fait, mais aussi tous les enjeux qui restaient à réaliser en matière d'égalité hommes/femmes, en lien avec la violence.

Le 10 juin 2013, le Pan – c'est ainsi qu'on l'appelle –, dans son acronyme, a été actualisé. Lors de ma dernière question orale, vous m'informiez qu'un rapport intermédiaire d'évaluation du Plan d'action national de lutte contre les violences basées sur le genre devait être disponible au début de cette année. Ce rapport devrait permettre une évaluation globale et précise des différents dispositifs mis en place depuis plusieurs années dans notre pays pour en évaluer l'efficacité.

Je voulais donc savoir si le rapport était disponible. Si, le cas échéant, nous pouvions en disposer pour l'examiner. Voir quels sont les constats et voir si des adaptations sont à prévoir pour les futurs plans d'action.

Ensuite, comment améliorer la lutte contre toutes les formes de violence basée sur le genre qui est en fait la conclusion du rapport que vous pourrez peut-être nous transmettre ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Greoli.

Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Madame la Députée, en matière de lutte contre les violences entre partenaires et violences à l'égard des femmes, depuis l'ouverture des premiers refuges en Wallonie il y a 40 ans, grâce au mouvement féministe, nous pouvons faire état de réelles avancées, heureusement.

Un rapport intermédiaire d'évaluation du Plan d'action national de lutte contre les violences basées sur le genre, actualisé en 2015 est en cours de rédaction et devrait être disponible dans les prochaines semaines, mais je n'en dispose pas encore. Je suis désolée.

Je pourrais faire l'inventaire de ce que nous avons fait, mais comme je vous l'ai déjà fait la fois dernière, je suis certaine que vous les avez retenues.

Ceci dit, dès que j'en disposerai, ce n'est pas un problème pour moi de pouvoir le partager.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Morreale.

Mme Morreale (PS). - Je remercie Mme la Ministre. Je reviendrai peut-être dans un mois.

C'est vrai que, si notre commission peut avoir connaissance du rapport intermédiaire, ce serait un outil intéressant pour pouvoir affiner les dispositifs, les améliorer, en vue de trouver des solutions à cette situation qui, certes, a évolué positivement. Malheureusement, on sait que, sur le phénomène des violences – on parlait encore hier du viol – l'on estime, en Wallonie, qu'il y a 6 500 cas de viols par an alors que l'on n'a que 1 000 plaintes qui sont déposées. On a donc encore beaucoup de chemin à parcourir ; raison pour laquelle je pense que ce document pourra nous être utile.

**QUESTION ORALE DE MME BALTUS-MÖRES À
MME GREOLI, MINISTRE DE L'ACTION
SOCIALE, DE LA SANTÉ, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET
DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE,
SUR « LES TESTS DE RECRUTEMENT
D'AGENTS FORESTIERS D'EXPRESSION
GERMANOPHONE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Baltus-Möres à Mme Greoli,

Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « les tests de recrutement d'agents forestiers d'expression germanophone ».

La parole est à Mme Baltus-Möres pour poser sa question.

Mme Baltus-Möres (MR). - Madame la Ministre, lors de précédentes questions parlementaires, j'ai eu l'occasion d'interpeller le ministre Collin sur les emplois vacants d'agents forestiers sur le territoire de la Région germanophone.

Comme il m'a répondu le 11 janvier, même si trois postes vacants ont pu être occupés dans les derniers mois, il y a toujours quatre postes déclarés vacants pour le moment, pour lesquels les procédures sont en cours.

Selon les informations, la seconde épreuve du test Selor – l'épreuve écrite – aurait causé beaucoup d'éliminations parmi les candidats aspirant à un poste d'agent forestier ne créant pas ainsi de réserve de recrutement.

Plusieurs éléments expliqueraient ce taux d'échec élevé. Tout d'abord, cette épreuve n'a duré que 90 minutes et serait considérée comme trop courte par rapport à la première épreuve qui a duré trois heures et demie. Ensuite, la grille de correction ne contiendrait qu'une seule réponse exacte. Or, il s'avère que la sylviculture n'est pas une science exacte et que plusieurs réponses peuvent être acceptées.

Comment jugez-vous la situation ? Pouvez-vous confirmer le déroulement de l'épreuve écrite du test Selor comme expliqué plus haut ? Si ces informations sont avérées, une modification de l'épreuve écrite dans sa durée ou dans sa rigidité serait-elle envisageable et est-elle à l'ordre du jour ? Proposez-vous d'autres mesures pour résoudre les problèmes abordés et pour avancer dans cette matière ?

Je pense qu'il serait aussi intéressant de savoir s'il s'agit d'un problème général et alors, plus structurel ou vraiment plus spécifiquement en relation avec les candidats aspirants de la Communauté germanophone. S'agit-il donc d'une problématique de langue ou est-ce une plainte que vous avez entendue plusieurs fois que finalement, pour tous les candidats, le timing et la rigidité de cet examen n'est peut-être pas vraiment à la hauteur et adéquate pour pouvoir trouver les candidats pour cette fonction.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Greoli.

Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Madame la Députée, les services de Secrétariat général me

confirment qu'il est exact que très peu de candidats germanophones ont réussi l'épreuve écrite du test Selor.

Pour être claire, 40 % des candidats francophones y ont satisfait ; ce qui semblerait démontrer que l'épreuve pouvait être réalisée dans le temps imparti de 90 minutes.

Je vous rejoins sur le fait que la sylviculture n'est pas une science exacte.

Dans ce cas de figure, le questionnaire de l'épreuve dont il est question portait sur l'utilisation d'un guide de boisement et sur les propositions de boisement. Une ou plusieurs solutions étaient possibles et les correcteurs en ont tenu compte dans les résultats obtenus.

Il me revient que ce type de questions est inspiré des examens réalisés dans les écoles de sylviculture.

Toutefois, j'entends votre sollicitation et je compte requérir le Secrétariat général afin que la durée de l'épreuve puisse être réévaluée.

Par ailleurs, il me semble opportun de pouvoir conserver, lors de l'épreuve, la possibilité de plusieurs réponses.

Enfin, le Département de la Nature et des Forêts, de la Direction générale opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement, qui emploie les agents forestiers réunira prochainement l'ensemble des écoles forestières afin d'aborder la formation dispensée aux forestiers afin que celle-ci puisse correspondre au mieux aux attentes de l'administration.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Baltus-Möres.

Mme Baltus-Möres (MR). - Merci pour cette réponse positive. Je pense donc que vous avez vraiment cité plusieurs pistes afin d'améliorer et mieux adapter la procédure actuelle également pour les besoins de la situation spécifique des candidats aspirants de la Communauté germanophone.

Vous le savez, cela fait quand même des années que plusieurs régions ne sont pas occupées et je pense que c'est d'une importance cruciale que nos forêts soient bien entretenues pour des raisons écologiques, mais aussi pour des raisons économiques.

Même si les autres agents forestiers s'organisent dans les mesures du possible de veiller aussi dans les tirages voisins, on ne peut pas demander de s'occuper de tout. Là, je pense qu'il est important d'agir. J'ai maintenant beaucoup d'espoir que les dernières places vacantes en Communauté germanophone pourraient être occupées dans les meilleurs délais.

Mme la Présidente. - Je vous propose d'attendre quelques instants Mme Tillieux qui est derrière la porte.

Ses affaires sont là. Je suppose donc qu'elle sera là d'une seconde à l'autre.

Voilà Mme Tillieux.

**QUESTION ORALE DE MME TILLIEUX À
MME GREOLI, MINISTRE DE L'ACTION
SOCIALE, DE LA SANTÉ, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET
DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE,
SUR « LES PENSIONS DES AGENTS
CONTRACTUELS DU SERVICE PUBLIC DE
WALLONIE ET DES UNITÉS
D'ADMINISTRATION PUBLIQUE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Tillieux à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « les pensions des agents contractuels du Service public de Wallonie et des unités d'administration publique ».

La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

Mme Tillieux (PS). - Madame la Ministre, le 14 décembre 2017, le Gouvernement s'est penché sur les pensions des contractuels du Service public de Wallonie et des Unités d'administrations publiques.

Il a été décidé d'élargir le champ des travaux de la *task force* relative à la pension de la fonction publique locale à la question des pensions des contractuels de la fonction publique wallonne, au sens large. Il est précisé que cette *task force* doit poursuivre la collaboration avec le Fédéral quant à la question de la compétence et du financement de la mise en place d'un deuxième pilier pour les contractuels de la Région.

Qu'en est-il plus exactement ? Reconnaissez-vous que la pension des agents contractuels wallons est concernée/impactée par cette réforme du Fédéral ? Êtes-vous favorable à l'instauration de ce deuxième pilier ? Quelle est votre analyse à ce stade et plus globalement, quelle est la position du Gouvernement ?

Je rappelle que selon le Conseil d'État, les Communautés et les Régions ne peuvent pas prévoir de second pilier pour leur personnel et si le Fédéral prévoit une pension complémentaire pour les contractuels, ce régime de pension complémentaire devra, selon des règles identiques, être applicable aux membres du personnel contractuel des Communautés et/ou Régions.

Dès lors, comment appréciez-vous les dires du Conseil d'État ? Y êtes-vous favorable ou opposée ? Avez-vous consulté les organisations syndicales sur

cette question ? Si vous avez consulté les organisations syndicales, qu'en est-il ressorti ?

Je vous remercie.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Greoli.

Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Madame la Députée, la décision du Gouvernement du 14 décembre 2017 que vous mentionnez a, en effet, relevé qu'afin de maintenir l'attractivité de la fonction publique wallonne, la mise en place d'un système de pension mixte impliquait le développement d'un deuxième pilier pour les contractuels.

Le Gouvernement fédéral a prévu une enveloppe de 32 millions d'euros pour financer la mise en place de ce deuxième pilier – une prime de 3 %, pour rappel – au profit des contractuels de la fonction publique fédérale avec effet dès le 1er janvier 2018.

Par contre, rien n'est prévu par le Gouvernement fédéral pour le financement du deuxième pilier pour les contractuels des entités fédérées puisque le Fédéral considère un plan de pension complémentaire comme un élément de la rémunération qui relève de l'autonomie des employeurs.

Or, la mise en place d'une pension mixte va inévitablement générer une charge complémentaire pour la Région. En effet, actuellement, le personnel contractuel qui bénéficie d'une pension statutaire complète va avoir à cotiser pour.

À titre indicatif, une simulation réalisée par le Secrétariat général estime que le coût du deuxième pilier pour l'ensemble des agents contractuels du SPW est à 11 100 000 euros par an, dans le cas d'une prime de 6 %, sans tenir compte d'une prime de rattrapage concernant les années contractuelles prestées antérieurement.

En Région flamande, un budget de 11 millions aurait été débloqué dans cette optique.

Le système étant également applicable aux organismes d'intérêt public relevant du pool des parastataux, il a été convenu de faire réaliser, au cas par cas, une analyse de la situation de chaque organisme wallon en la matière.

Un rappel a été adressé auprès de chacun de mes collègues pour que les Unités d'administration publique relevant de leur autorité fassent le travail.

Par ailleurs, je vous rappelle que les travaux de la *task force*, relative à la pension de la fonction publique locale, ont été étendus à la problématique des pensions des contractuels, comme d'ailleurs je pense vous avoir

entendu le dire aussi. Ils sont pilotés par ma collègue, Valérie De Bue, en charge des Pouvoirs locaux, mandatée pour poursuivre la concertation avec les autorités fédérales.

Les questions relatives à la compétence et au financement de la mise en place du deuxième pilier pour les contractuels de la Région seront donc évoquées et traitées avec soin dans ce cadre.

À ce stade de la procédure, la consultation des organisations syndicales représentatives de s'indique pas.

Enfin, il ne me revient pas de me prononcer sur les analyses de la haute juridiction administrative que constitue le Conseil d'État.

Je vous remercie.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Tillieux.

Mme Tillieux (PS). - Je remercie Mme la Ministre pour ses réponses, même si pour certaines, on reste évidemment sur notre faim puisque pas de concertation syndicale, pas de positionnement sur l'avis du Conseil d'État, mais, un point sur le dossier. Nous suivrons extrêmement attentivement, bien entendu, puisque des moyens complémentaires devraient être dégagés si d'aventure vous vous engagiez dans cette voie. Je vous remercie.

QUESTION ORALE DE MME TILLIEUX À MME GREOLI, MINISTRE DE L'ACTION SOCIALE, DE LA SANTÉ, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, SUR « LA RÉFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Tillieux à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « la réforme de la fonction publique ».

La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

Mme Tillieux (PS). - Madame la Ministre, récemment, le Gouvernement wallon a validé la modification du contrat d'administration du Service public de Wallonie. Vous vous êtes exprimée dans la presse. Aussi je souhaiterais que vous exposiez les grandes lignes de cette réforme, ici, au sein de notre commission, même si à cette heure-ci, nous sommes assez peu nombreux à pouvoir vous entendre.

Cela n'en reste pas moins important de pouvoir échanger.

Des milliers de fonctionnaires sont concernés. Certaines annonces, comme le « *Screening* de la charge de travail de chaque fonctionnaire », peuvent engendrer des suspicions négatives à l'encontre du travail des fonctionnaires.

Ce plan a-t-il été concerté avec les organisations syndicales ? Remettez-vous en cause les procédures aujourd'hui ?

Que reprochez-vous au système d'évaluation déjà implémenté ? Quels changements souhaitez-vous apporter ?

Vous dites que vous souhaitez une fonction publique – je rappelle que votre prédécesseur œuvrait déjà en ce sens et avait déjà lancé une série d'initiatives comme la réduction du temps de travail, un plan Bien-être, le *coworking*, il avait soutenu le développement de la proximité des services, notamment en zone rurale –, alors que, là maintenant, votre partenaire de Gouvernement ne cesse, au niveau du Fédéral, de supprimer des services de proximité – j'en veux par exemple aux bureaux des services publics Finances qui ferment à tour de bras dans les régions les plus éloignées.

Si je comprends bien votre raisonnement, vous voulez responsabiliser le management en lui permettant une série de mesures et, notamment, de licencier plus facilement.

S'agit-il bien de cela ? Comment allez-vous procéder ? Quelles perspectives de carrière allez-vous donner aux contractuels ? Votre priorité est-elle la statutarisation de ces agents ? Comptez-vous toujours faire appel à des intérimaires ?

Vous critiquez également le nombre de cadres supérieurs qui serait trop important. Que comptez-vous faire ? Allez-vous rétrograder certaines personnes ? Comment allez-vous réaliser cet objectif ?

Quelles initiatives comptez-vous prendre en matière numérique – on en parle beaucoup –, l'idée étant, bien entendu, j'imagine, de préserver l'emploi existant ?

Je vous remercie.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Greoli.

Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Madame la Députée, j'ai effectivement pour ambition d'entamer une réforme de la fonction publique en Wallonie. J'ai, dans ce cadre, déposé une note de principe au Gouvernement wallon qui l'a approuvée lors de sa séance du 21 décembre 2017.

Vous souhaitez tout d'abord – puisque vos questions partent dans différents sens – savoir si ce plan a été concerté avec les organisations syndicales.

Je ne manquerai pas de respecter les obligations qui découlent du statut syndical et, plus généralement, d'associer l'ensemble des acteurs : syndicats, dirigeants et cabinets. Les textes de mise en œuvre des orientations présentées seront bien entendu négociés ou concertés en fonction de leur contenu. Cela étant, l'impulsion de cette réforme est bien politique et émane du Gouvernement

En tant que ministre de la Fonction publique, j'ai pour objectif de garantir la qualité et l'offre de services au citoyen. Une administration efficace au service de ses usagers constitue un des socles de la démocratie.

Parmi les projets phares de cette réforme, figure notamment l'optimisation de la gestion des effectifs en place. Dans ce cadre, mes services réaliseront un *screening* des charges de travail des fonctionnaires wallons. Les résultats permettront d'aboutir à la mise en place d'une gestion prévisionnelle des effectifs en adéquation avec les besoins et les évolutions des missions de l'administration.

Vous mentionnez que des mesures d'un tel projet de « *Screening* de la charge de travail de chaque fonctionnaire » peuvent engendrer des suspicions négatives à l'encontre du travail des fonctionnaires.

Madame la Députée, il va de soi que lorsque ce *screening* de l'ensemble des directions et des effectifs sera réalisé, mes services ne manqueront pas d'en expliquer l'objectif positif. Cette transparence laissera peu de place à des sentiments amers quant aux intentions du Gouvernement wallon. Je vous rappelle que cette collecte de données vise notamment à objectiver le manque de personnel, altérant le bien-être des travailleurs, dont il m'est constamment fait état.

Il s'agit de mieux équilibrer les charges de travail, et cela aura un impact positif sur la motivation du personnel. Je précise qu'une enquête psychosociale va être initiée en ce début d'année 2018 et celle-ci constituera la base pour réaliser le *screening*. Le marché public concernant cette analyse a d'ores et déjà été attribué. On est donc loin de votre remarque tout à fait négative à l'égard de cette reconnaissance de la charge du travail.

Par ailleurs, cette note indique l'intention de tendre vers une procédure d'évaluation des mandataires davantage portée sur les missions de gestion.

En vertu des articles 356 et suivants du Code la fonction publique, l'évaluation des mandataires porte sur le niveau de réalisation des missions de gestion et des objectifs ainsi que les prestations concrètes résultant des objectifs stratégiques et opérationnels qui répondent à la lettre de mission et au contrat d'administration. Au-delà de l'évaluation des objectifs fixés au sein du contrat

d'administration, il convient donc de prendre en considération un volet attaché à la motivation des membres du personnel en lien avec un encadrement orienté missions de gestion.

En ce qui concerne la mesure visant à simplifier la procédure de licenciement pour les membres du personnel contractuel, je précise qu'en ce qui concerne le personnel statutaire, il est prévu de simplifier les procédures disciplinaires et de suspension dans l'intérêt du service.

Cela dit, de nouveau, le raccourci que vous établissez de l'objectif de cette mesure est particulièrement – je vous le signale – déplaisant à lire. En effet, il ne s'agit pas de responsabiliser le management en lui demandant de licencier massivement, mais simplement de pouvoir raccourcir les délais de mise en œuvre lorsqu'il est arrivé à la conclusion qu'un membre du personnel n'a plus sa place au sein du SPW. La responsabilisation du management est organisée par la mise en place d'un accompagnement spécifique pour l'instruction des dossiers. La note au Gouvernement est explicite sur ce point et toute autre interprétation relève soit de l'idéologie, soit d'une lecture approximative.

N'avez-vous jamais eu vent d'une situation difficile où le responsable hiérarchique fuit ses responsabilités de poursuite disciplinaire face à la complexité, voire le manque de compréhension, quant à la procédure administrative à suivre ? N'avez-vous jamais eu vent de fonctionnaires démotivés par le manque de poursuite disciplinaire à l'égard d'un collègue dysfonctionnant, impactant négativement le fonctionnement des services ? N'avez-vous jamais eu vent de manque d'objectivité dans la gestion de ces procédures ?

Une simplification des procédures de poursuite à l'égard des fonctionnaires est incontournable, et ce, notamment dans le cadre de la simplification administrative, la bonne gestion et certainement la motivation des travailleurs qui font leur travail et ceux-là sont, je tiens à le dire, quasiment à 100 % de l'administration.

Vous souhaitez que je précise la méthodologie. Je me permets de vous renvoyer au contenu de la note de principe qui mentionne la réalisation d'un état des lieux des procédures disciplinaires initiées reprenant chacune des étapes de la procédure, les écueils rencontrés et les modalités de finalisation qui en permettra une évaluation pour entamer une réflexion sur la pertinence du maintien du nombre de sanctions disciplinaires dans l'ordre juridique wallon en regard de l'arrêté royal des principes généraux, sur leur délai de radiation et sur les délégations pour infliger les peines. Une attention particulière sera également apportée à la jurisprudence et aux missions de la chambre de recours. Seront également déposées sur la table des propositions de

circulaires ainsi que des propositions de modifications du code.

Vous m'interrogez par ailleurs sur la perspective de carrière pour les membres du personnel contractuel. En l'état de la fonction publique wallonne, ils ne peuvent prétendre aux mêmes perspectives de carrière que celles qu'offre le statut. Par exemple, ils ne bénéficient pas des mêmes conditions de promotion par avancement d'échelles que les agents statutaires. Ces conditions sont également divergentes en fonction de la nature du lien contractuel du membre du personnel. Cette différence de traitement existante entre types de contractuels n'est pas souvent justifiée par un élément objectif et doit être corrigée.

En outre, tout comme pour les membres du personnel statutaire, il est proposé que les membres du personnel contractuel à durée indéterminée puissent suivre le parcours d'accession vers le niveau supérieur. Je conclus ce point en précisant que la perspective n'est pas d'aboutir à la généralisation de la contractualisation des relations de travail au sein de la fonction publique wallonne – puisque cela risque d'être votre sanction –, mais de donner des perspectives de carrières à un contingent important des membres du personnel qui n'y ont pas encore accès.

Aussi, vous souhaitez savoir si l'on compte « toujours faire appel à des intérimaires ». Comme j'ai déjà pu le préciser devant l'éminente assemblée, la DPR prévoit que : « le recours aux intérimaires dans la fonction publique sera autorisé afin de répondre de manière assouplie aux besoins exceptionnels et temporaires ». En effet, les mécanismes d'engagement du personnel contractuel ne permettent pas, actuellement, de répondre à certains besoins immédiats, notamment en raison des délais de finalisation des procédures. La note de principe dont nous discutons présente de nouvelles perspectives devant être envisagées dans le cadre des procédures d'engagement des membres du personnel, et ce, en vue de les mutualiser pour meilleur service par la constitution de pools de contractuels auxquels il pourrait être fait appel.

Le nouveau système à mettre en œuvre devra permettre de répondre de façon accélérée aux besoins exprimés par les services. Ce n'est qu'à défaut de répondre par ce biais à des besoins dans l'immédiat que le recours à l'intérim pourrait s'envisager. C'est distinctement mentionné.

Par ailleurs, vous m'interrogez sur une éventuelle intention de rétrograder certaines personnes eu égard à l'appréciation du nombre trop élevé de cadres supérieurs. Savez-vous que la rétrogradation est la cinquième peine disciplinaire prévue par le Code de la fonction et qu'elle est donc applicable aux agents ayant réalisé de très graves manquements ? Tel n'est pas le contenu de la note du Gouvernement wallon à laquelle je me permets de vous renvoyer pour plus de précision.

Je me permets également de vous rappeler le dispositif de l'article 74 du Code de la fonction publique qui dispose que la réaffectation s'opère à un emploi de même grade.

Enfin, vous m'interrogez sur les initiatives que je compte prendre en matière numérique tout en préservant l'emploi existant. La poursuite de la simplification administrative et l'évolution vers une administration numérique 4.0 est l'un des quatre objectifs stratégiques transversaux du contrat d'administration du SPW pour les années 2016 à 2020. L'orientation « usagers » et le recours systématique aux technologies numériques dans les pratiques des agents ont en outre été intégrés aux valeurs du SPW. Ces orientations stratégiques et les objectifs opérationnels qui en découlent s'inscrivent clairement dans les démarches initiées dans le cadre du plan Marshall 4.0, lequel a plus spécifiquement pour objectifs de développer l'administration 4.0, c'est-à-dire de faire du numérique un facteur de simplification de l'administration, de modifier les manières de travailler dans les administrations et de simplifier les démarches administratives des citoyens, des entreprises, du monde associatif et, j'ajoute, des fonctionnaires, ce qui n'était pas spécialement prévu au départ.

Cette évolution des services rendus par les administrations est indispensable. Elle répond à une attente croissante des publics cibles des administrations. Or, la réalisation de projets de simplification administrative du point de vue de l'utilisateur, par exemple la création d'un guichet unique, implique nécessairement une réorganisation des processus externes et internes des administrations. Et j'insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas simplement d'informatiser l'existant, mais bien de transformer les processus de travail en tenant compte des possibilités nouvelles.

En termes d'emploi, rappelons tout d'abord que la réalisation des projets de numérisation et de simplification administrative est actuellement créatrice d'emploi. La transformation des processus et dès lors des métiers doit ensuite être pensée de manière à représenter des opportunités pour l'emploi existant, en diminuant la pénibilité des tâches et en augmentant leur performance. Il s'agit de recentrer le travail des agents sur le métier lui-même, en allégeant les processus, de manière à créer davantage de valeur ajoutée.

Telle sera ma ligne de conduite pour la fonction publique wallonne : garantir un service de qualité aux citoyens et un fonctionnement efficace des services publics, les faire évoluer face aux défis à venir qui les attendent et enfin accorder toute l'importance qu'il se doit à l'épanouissement et au développement professionnel des membres du personnel qui les font vivre. Sachez aussi que j'estime qu'il n'y a pas d'État démocratique sans une administration forte au service de ses citoyens.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Tillieux.

Mme Tillieux (PS). - Madame la Ministre, j'examinerai en détail la réponse que vous nous proposez qui avait au moins un avantage, c'est d'être relativement longue et étayée. Par contre, il y a quelques points sur lesquels je ne peux absolument pas être d'accord et notamment c'est extrêmement déplaisant – pour reprendre votre terme – lorsqu'il y a des glissements de sens.

Je vous ai dit, vous voulez responsabiliser le management en lui permettant, par exemple de licencier plus facilement. Vous le traduisez : « licencier massivement ». Cela ne veut évidemment pas dire la même chose, mais vous le savez très bien.

Quand j'ai parlé de rétrograder, bien sûr, il y avait l'utilisation de guillemets, avec précaution, pour bien s'entendre sur le fait que l'on ne parlait pas ici de la cinquième peine disciplinaire, mais de la manière de considérer les agents et – vous le savez comme moi – qu'il y a des agents qui devraient exercer des responsabilités, mais à qui on n'en confie plus – et c'est véritablement cela le manque de confiance parfois et la perte de motivation que vous exposez, par ailleurs, dans votre réponse.

On comprend tout à fait la volonté de gérer de manière prévisionnelle les effectifs en fonction des besoins. Ce *screening*, je ne suis pas convaincue que ce sera extrêmement positif. Bien sûr que c'est positif à partir du moment où toute la hiérarchie est impliquée dans le *screening* pour pouvoir aussi émettre des propositions et avoir un management qui ne soit pas nécessairement du haut vers le bas, mais qui soit aussi *bottom-up*. Je pense que les personnes, elles-mêmes, savent ce qui leur est réclamé et qu'à un moment donné, elles peuvent faire des propositions pour simplifier les choses, surtout que quand on veut se simplifier la vie, les agents sont, en général, extrêmement créatifs.

Sur le recours aux intérimaires, je reste extrêmement dubitative. Nous avons toute la compétence et le ressort pour faire évoluer les règles, pour être plus souples, dans le cadre des recrutements – en particulier, des recrutements exceptionnels et temporaires – et il ne faut pas nécessairement vouloir confier au privé avec le prétexte – toujours le même – qu'il fait mieux que les personnes qui s'investissent dans les pouvoirs publics ou les fonctionnaires.

Ce n'est pas ce que vous avez dit, mais je vous donne mon avis par rapport au recours aux fonctionnaires. Vous avez mis de la prudence en expliquant votre volonté de créer un pool de contractuels. J'entends bien, mais je mets juste un point d'attention là-dessus en disant que le glissement est évidemment dangereux, en disant que si le pool de fonctionnaires ne fonctionne pas, alors, allons-y pour des intérimaires.

Enfin, sur le numérique, j'entends que vous faites référence au plan Marshall 4.0 pour l'administration 4.0. Je sais combien le précédent Gouvernement était extrêmement attentif à ces mesures, parce que c'est tendre vers une administration beaucoup plus moderne, impliquant les nouvelles technologies accélérant le rythme de traitement des dossiers, en augmentant le volume, et cetera. Tout cela est extrêmement positif. Par ailleurs, j'entends que l'on stoppe le plan Marshall, c'est le message qui était passé, sauf pour les pôles de compétitivité.

Je ne sais pas ce qu'il en est exactement, mais je me propose de relire votre réponse et de revenir, le cas échéant, avec d'autres questions.

ORGANISATION DES TRAVAUX *(Suite)*

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites

Mme la Présidente. - La question orale de Mme Lecomte à Mme Greoli, Ministre de l'Action

sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « l'hépatite C », est transformée en question écrite.

Interpellations et questions orales retirées

Mme la Présidente. - Les questions orales de :

- M. Daele, sur « le Conseil de stratégie et de prospective de l'AViQ » ;
- M. Daele, sur « la fermeture du Centre pour enfants infirmes moteurs cérébraux (CIMC) » ;
- M. Daele, sur « la spécificité du projet de l'ASBL Genres Pluriels » ;
- Mme Vandorpe, sur « l'absence autorisée des agents de l'administration le premier ouvrable de l'année » à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sont retirées.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 16 heures 1 minute.

LISTE DES INTERVENANTS

Mme Jenny Baltus-Möres, MR

M. Pascal Baurain, cdH

Mme Véronique Bonni, PS

Mme Jacqueline Galant, MR

Mme Déborah Gérardon, Présidente

Mme Virginie Gonzalez Moyano, PS

Mme Alda Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative

Mme Joëlle Kapompole, PS

Mme Christie Morreale, PS

Mme Sophie Pécriaux, PS

Mme Hélène Ryckmans, Ecolo

Mme Éliane Tillieux, PS

ABRÉVIATIONS COURANTES

ASBL	Association Sans But Lucratif
ASI	allocation supplémentaire d'invalidité
AViQ	Agence pour une Vie de Qualité
CIMC	Centre pour enfants infirmes moteurs cérébraux
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CPES	Cellule permanente éducation pour la santé
CWEFH	Conseil Wallon de l'Égalité entre Hommes et Femmes
DGO3	Direction générale opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement
DGO5	Direction générale opérationnelle des Pouvoirs locaux, de l'Action sociale et de la Santé
DPR	Déclaration de politique régionale
FARES	Fondation contre les Affections respiratoires et pour l'éducation à la santé
FOREm	Office wallon de la Formation professionnelle et de l'Emploi
GIC	groupe interdépartemental de coordination du plan genre
IFAPME	Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises
INAMI	Institut national d'assurance maladie-invalidité
IVG	Interruption Volontaire de Grossesse
MRS	maison de repos et de soins
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONE	Office de la Naissance et de l'Enfance
Selor	Bureau de sélection de l'administration fédérale
SIDA	syndrome d'immunodéficience acquise
SPW	Service public de Wallonie
SSMG	Société Scientifique de Médecine Générale
UAP	unité d'administration publique
ULB	Université libre de Bruxelles
VIH	virus de l'immunodéficience humaine